

Le Colporteur



Valloire
SACS GALIBIER
FRANCE

VALLOIRE - INFOS N°27
AUTOMNE 2016





Chers administrés,

Notre saison d'été ayant mal démarré, nous n'en avons été que plus agréablement surpris de constater qu'elle avait été au regard de nombreux socio-professionnels, considérée comme un bon « cru ». La montagne a un avenir d'été qui s'affirme et se confirme, c'est ce qui ressort de la journée Mountain Débrief du 2 septembre à Valloire, où un panel

important de professionnels de la montagne a débattu.

C'est aussi l'axe de développement que soutient Henri Giscard D'Estaing, PDG du Club Méditerranée, quand il nous fait part de son engagement pour construire un Club à Valloire, car la saison d'été y est une des plus dynamiques.

C'est tout au moins ce qu'il a affirmé à l'importante délégation que Valloire avait envoyée à la pose de la première pierre à Samoëns, constituée des adjoints, de deux conseillers, de notre DGS, de Christian Grange et de moi-même. Il apprécie la cohésion Valloirinoise qu'il perçoit dans le portage du projet. Ce serait pour nous un extraordinaire booster économique, tous mes collègues le reconnaissent : « c'est un projet semé d'embûches, difficile à réaliser, mais ne jamais abandonner ».

Si cela se réalise, c'est un « Valloire uni » qui aura fait tout ce qu'il fallait, pour se montrer attrayant. De plus ce serait une création de lits « bouillants » générant un chiffre d'affaire supplémentaire à notre SEM qui est, soit dit en passant, le plus gros employeur de Valloire !

Elle entraîne dans son sillage un paramètre important du maintien de la démographie, fait vivre de nombreuses familles et envoyer de nombreux enfants à l'école.

C'est essentiel pour nous que beaucoup puissent vivre à Valloire, de Valloire !

Dans une société où une majorité fréquente les salles de sports, pour faire du step, du tapis, du vélo stationnaire, du yoga et de la sophrologie, communiquons comme France-Montagne le développe dans sa dernière plaquette, sur ce fait, en disant « venez chez nous, ces sports sont autour de vous au naturel, asseyez-vous sur un sommet pour méditer, en regardant l'horizon, et il n'est pas possible que cela ne vous ressource pas ».

La saison d'été n'est plus une simple variable d'ajustement dans le bilan des entreprises, elle devient un facteur économique incontournable de productivité nécessaire à la rentabilité des affaires.

Toutes les communes de France ont une mission consistant à organiser la vie de la cité, pour leurs habitants, de plus certaines cherchent à implanter des entreprises pour y créer de l'emploi, nos communes de stations de tourisme ont en plus une mission commerciale, nous sommes des « magasins » où nous devons faire entrer des clients, en l'occurrence des vacanciers.

Nous sommes dans un circuit court de distribution, nous produisons sur place, et nous vendons en direct.

Ce principe simple d'un caractère spécifique des stations de sports d'hiver, est souvent méconnu et même incompris de notre état major parisien, et cela a une propension forte à nous contrarier, nous, Maires de station, surtout quand est édictée une loi telle celle dénommée Loi Notre (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) à laquelle d'ailleurs aucun politique n'a souhaité donner son patronyme !

Il est effrayant de constater que l'esprit d'une loi est inspiré par le dogme, et non par le bon sens.

A l'heure où j'écris cet article, il y a de grandes chances, grâce à un combat de nos associations (notamment l'Association Nationale des Maires de Stations de Montagnes) couplé à des prises de position individuelles, que nous conservions notre Office du Tourisme, avec toutes les prérogatives et afférant. C'était un danger inculqué par cette fameuse Loi Notre, danger consistant au transfert de la compétence tourisme à l'intercommunalité. Autant il y a la place pour la promotion d'un tourisme valléen à l'échelle de la Maurienne entière, autant il était nécessaire que les stations gardent leur « marque », la fasse vivre, la promotionnent et l'organisent.

Les ponctions supplémentaires que fait l'Etat, sur certaines communes, obèrent et paupérisent dangereusement nos stations.

Le lundi 15 septembre, était annoncé sur les ondes : « L'Etat va prélever 38 millions d'euros aux communes les plus riches » dont Valloire fait partie, par un savant calcul fiscal.

Ne croyez-vous pas, qu'avec ces quelques centaines de milliers d'euros que nous aurons en moins, nous n'aurions pas aimé donner un petit coup de pouce au volet « sociétal » de notre village ?

La vie est plus chère en station, au nom de quoi cela nous rendrait-il plus riche ?

Depuis 18 mois j'ai milité, avec quelques-uns, pour une vallée unie, pour un espace administratif allant de Bonneval-sur-Arc à Aiton, mais absolument pas aux conditions proposées par cette loi, en ce qui concerne le tourisme, ni surtout, à la faible représentativité de Valloire au sein de deux seules grandes intercommunalités, comme cela était proposé fin 2015 et qui donnait à Valloire 2 sièges sur 33 !! Allez vous faire entendre dans ces conditions ! Heureusement qu'un vote global, avec l'appui de nos amis de Tarentaise, nous a fait échapper à ce schéma.

Actuellement, notre intercommunalité « Communauté de Communes de Maurienne Galibier » est formée de Saint-Michel-de-Maurienne, Saint-Martin-la-Porte, Saint-Martin-d'Arc, Orelle, Valmeinier et Valloire.

Valloire détient 4 sièges sur 23, et malgré la confiance, l'amitié, la solidarité, la bonne volonté, et l'intérêt du bien commun qui nous unissent, cette répartition nous incite à rester vigilants.

Le tourisme dans notre vallée sera, à terme, le vecteur économique prépondérant, la malheureuse désertification industrielle le prouvant régulièrement, mais pas au prix d'un chambardement hasardeux qui casserait un système qui fonctionne bien et qui a fait ses preuves.

La Maurienne avait depuis des années anticipé ce système, en créant « Maurienne Tourisme » organisme coiffant la vallée, mais dont les moyens ont peut-être été trop limités, ne lui permettant pas de s'exprimer pleinement.

Ne serait-ce pas le moment, certainement, de le revigorer ?

Rarement notre environnement aura été aussi instable, aussi incertain : Que va devenir l'Europe ? Où vont nous mener les désordres terroristes et les actions menées contre eux ? Nos hommes politiques se cherchent, notre système capitalistique montre ses limites, le monde financier interpelle, le mode économique se modifie (Ubérisation, économie partagée) où va-t-on puiser les recettes fiscales pour assurer notre système social ?

Ajoutons à cet ensemble, la transformation permanente et nécessaire de notre société, une évolution climatique perturbant fortement nos habitudes, et nous nous rendons compte que même sur notre petit territoire, si tranquille, si potentiellement productif, si agréable à vivre, tout pratiquement de ce que je viens de décrire, nous impacte de très près à plus loin.

J'ai l'impression que nous sommes un bouchon de liège au milieu d'un océan mouvant.

Pour ma part, je m'accrocherai à « l'authentique, au vrai, à une audace raisonnée » qui sont des valeurs refuges essentielles.

Les finances s'épurant, nous allons pouvoir consacrer un budget plus important pour le volet entretien dans un premier temps, et la possibilité d'investir dans un second temps si certaines cessions arrivent à terme. Les deux premières années n'ont pas, au niveau financier, été agréables à gérer, pour personne d'ailleurs, partant donc, pas de discours lénifiant, pas de propos euphorisants, ne relâchons pas notre attention et nos efforts.

Je vous souhaite une bonne fin d'année, et un bon début de saison d'hiver que je désire ardemment voir enneigé.

Bien à vous,
Jean-Pierre Rougeaux

[BRÈVES DU MAIRE]

Afin de répondre à la demande des parents d'enfants scolarisés à Valloire et concernant la sécurité du rond point devant l'Office du Tourisme, nous conseillons à tous de ne plus stationner aux heures de sortie de l'école à cet endroit, et d'utiliser le parking souterrain qui est gratuit deux heures. Ceci dégagera considérablement la visibilité, et évitera ainsi les mouvements d'enfants traversant dans tous les sens pour rejoindre les véhicules de leurs parents. Seul le bus scolaire, de par sa taille, conserverait son habitude de stationnement. J'espère, ainsi, que la bonne habitude de penser à la sécurité des enfants sera prise. Merci de votre compréhension.

Ayant constaté des abus sur les voies publiques, je vais établir un arrêté interdisant la circulation des engins à chenilles métalliques sur la commune de Valloire.

Les gais lurons qui ornent les massifs de la vache et du cerf de leur présence, risquent de fâcher tous ceux qui trouvent que notre fleurissement laisse à désirer... J'espère que ce ne sont pas les mêmes !

Une pétition signée par 143 personnes m'est parvenue, elle est en ligne sur le site de la Mairie. La faire connaître me semble un geste constructif de démocratie de proximité. Les pétitionnaires ne souhaitent pas de réponse directe, je développe donc à l'intention des lecteurs quelques explications. Nous tenons la version papier, signée, à disposition en mairie.

Nous aurons de nouveaux éclairages de Noël dans nos rues, en début de saison.

Un pauvre idiot au quotient intellectuel, comparable à celui d'une laitue, a caillassé le panneau solaire du radar pédagogique coté descendant vers l'UCPA. Il est certain que le terme « Pédagogique » ne lui a jamais, certainement, signifié grand-chose. Je vais tenter de lui expliquer que ces installations sont onéreuses, payées avec l'argent des contribuables Valloirins, que ces organes de sécurité, répondent en partie à une majorité qui souhaite voir les véhicules rouler moins vite entre la Borgée et les Verneys, et dans la traversée des Verneys. Les solutions à retenir, pourraient être des ralentisseurs ou bien des chicanes, mais elles sont plus contraignantes pour la circulation. Cependant, s'il faut en arriver là, pourquoi pas ?

Un grand Monsieur avait en son temps cité cette phrase intemporelle : « Deux choses sont infinies : l'Univers et la bêtise humaine. Mais, en ce qui concerne l'Univers, je n'en ai pas encore acquis la certitude absolue. » Que n'avait-il raison !!! Que tous ceux qui n'ont rien à voir avec cette affaire ne s'offusquent pas de ces écrits, mais avec la colère qui m'anime, je n'ai pu me résoudre à faire moins.

Le Maire



SOMMAIRE

COMMUNE

Édito.....	2
Brèves du Maire	3
Brèves.....	4
Nettoyage du village.....	5
Le cimetière.....	6
Les travaux.....	7
Conseils municipaux.....	8
Le PLU.....	13
État Civil.....	14
Maisons fleuries.....	16

TOURISME

Paille et foin.....	18
Marché chinois.....	19
SEM.....	20
Mountain Debrief.....	22
Centrale de réservations.....	24
Atou Valloire.....	26

SOUVENIRS

Or noir, or blanc ?.....	28
L'origine du CAF.....	29

SPORT

Foot - Val Patin.....	30
Snowclub.....	31
Judo Club.....	32
Trail du Galibier	33

VIE LOCALE & ASSOCIATIVE

Fontaine des Verneys - Violettes d'Or.....	34
Festival Baroque.....	35
Folklore.....	36
Repas du 3 ^{ème} âge.....	37
Valloire Solidarité Partage.....	38
Sapeurs Pompiers.....	39
La musique au village.....	40

[BRÈVES]

Attribution des colis de Noël

Monsieur le Maire et ses conseillers auront le plaisir d'offrir un colis de Noël aux personnes qui répondent aux trois critères suivants :

- 1) Être inscrit sur les listes électorales de Valloire
- 2) Avoir 75 ans dans l'année ou plus
- 3) Vivre à Valloire au moins six mois dans l'année

Pour une bonne information, il faut d'abord une bonne communication !

Dans le but d'améliorer la communication entre les élus et les administrés, nous avons entrepris d'établir une liste la plus complète possible des adresses mail des habitants de Valloire. Une demande a déjà été jointe aux factures d'eau. Si vous n'y avez pas déjà répondu, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous envoyer un tout petit courriel dont l'intitulé de l'objet serait : « inscription sur la liste d'information » à l'adresse suivante : accueil.mairie@valloire.net en précisant vos noms, prénoms et adresses. Merci

Prochaines élections

Les élections primaires de la droite et du centre auront lieu le dimanche 20 novembre 2016, avec, si nécessaire, un second tour le 27 novembre. Ces votes auront lieu uniquement par bulletins et sans procuration. Votre bureau de vote se tiendra à Valloire. Le jour du vote, vous devrez : présenter une pièce d'identité, verser une participation aux frais d'organisation de 2€ et signer la Charte de l'alternance : « Je partage les valeurs républicaines de la droite et du centre et je m'engage pour l'alternance afin de réussir le redressement de la France »

Les primaires socialistes de 2017 sont prévues pour les 22 et 29 janvier 2017. Le 18 juin 2016, le conseil national du Parti socialiste a en effet voté une résolution pour désigner son candidat par cette voie. Les candidatures seront validées officiellement le 17 décembre. Pour ces primaires vous devrez également signer une charte d'appartenance aux valeurs de la gauche, et payer 1€. La liste des bureaux de vote n'est pas encore déterminée.

Le premier tour des élections présidentielles se déroulera le dimanche 23 avril et le second tour le 7 mai 2017. Pensez à votre pièce d'identité et votre carte d'électeur.

Jeu concours : « découvrez la station de Jean-Baptiste Grange »

Félicitations à Elodie Pablo heureuse gagnante du séjour d'une semaine à Valloire Galibier dont une journée de ski avec Jean-Baptiste Grange ! Trois mille cinq cents personnes ont commenté le post et ont tenté de gagner ce séjour de rêve ! Plus de 200 000 personnes ont été atteintes par les réseaux sociaux. Ce jeu a déclenché beaucoup d'enthousiasme et de commentaires. La journée avec Jean-Baptiste s'est déroulée le jeudi 7 avril 2016. Nous tenons à adresser un chaleureux merci à JB pour la sympathie et l'enthousiasme qu'il a mis dans cette action.

Piste JB Grange

Suite à la volonté de baptiser une piste du nom de Jean-Baptiste Grange, nous l'avons rencontré après lui avoir laissé le choix d'une piste et de son appellation. Sur les trois propositions qu'il nous a faites, nous avons retenu d'un commun accord la rouge de la Sétaz, depuis le départ du sommet de la télécabine jusqu'à l'arrivée au pied de la TC.

Elle sera répertoriée sous le nom de « JB Grange ». Son inauguration se fera fin février/début mars 2017.

L'école du Poingt Ravier n'existe plus...



Cet immeuble privé avait dû être cerclé il y a plusieurs années déjà par son propriétaire pour protéger les quatre murs qui menaçaient de se désolidariser. Fin juin dernier l'un de ces murs s'était en partie effondré sur le chemin d'accès à la chapelle et à la propriété privée de particuliers. Monsieur le Maire de Valloire a donc demandé une expertise au tribunal de Grenoble qui a jugé de la nécessité de démolir

dans la semaine, le bâtiment en raison de sa dangerosité pour le public se promenant en nombre sur ce chemin durant l'été. Il a été dans l'obligation de procéder à la démolition de l'édifice aux frais de son propriétaire, ce qui a été réalisé avant la saison d'été.

Lancement de l'opération de sécurité routière " Col Cool " été 2016 »

C'est le bureau de la sécurité routière de la préfecture de la Savoie qui a proposé cette opération visant à sensibiliser le grand public sur les dangers de la route. Pour ce faire, des intervenants départementaux de la sécurité routière (IDSR) ont animé des ateliers sur les facteurs accidentogènes et ont mis à disposition des per-



sonnes qui le souhaitent un "Testochoc" pour évaluer le choc sans ceinture de sécurité. Les échanges spontanés des vacanciers et amis de Valloire avec l'équipe SR ont été récompensés par de nombreux lots. Monsieur le Préfet de la Savoie et Monsieur le Maire de Valloire ont ensuite signé la convention avec l'association de Moto de la Savoie sur la courtoisie de la conduite en montagne.

Petit rappel du code de la route...

Ceci est un rond point...



Quatre voies accèdent à ce rond-point. Elles sont délimitées par quatre lignes pointillées ainsi que par quatre panneaux « Cédez le passage ». Lorsque vous accédez à ce rond-point, vous devez respecter ces panneaux en laissant passer les véhicules déjà engagés, contourner le rond-point par la droite en indiquant avec votre clignotant la direction que vous souhaitez prendre.

Nouveau panneau sur l'autoroute de la Maurienne



La société SFTRF, sous l'incitation de la CCMG (Communauté de Commune Maurienne Galibier), a fait installer sur son réseau dans le secteur de Saint-Michel-de-Maurienne, un nouveau panneau touristique mettant en avant le Col du Galibier avec tous les attraits qu'il présente pour le cyclisme mondial. Souhaitons que ce panneau fasse germer des envies de passage dans la tête de nombreux amateurs de vélo.

La collecte de la Banque Alimentaire aura lieu les 25 et 26 novembre 2016. À

Valloire, soyez nombreux à faire preuve de générosité en déposant vos dons au rez-de-chaussée de la mairie dans la salle du conseil à partir du lundi 14 novembre jusqu'au vendredi 25 novembre inclus. L'association Valloire Solidarité Partage se chargera de les acheminer dans un centre de collecte.

Grâce à votre soutien la Banque Alimentaire 73 redistribue chaque semaine des denrées à 3200 personnes en Savoie. En donnant une petite partie de vos courses vous aidez une famille en difficulté.

Une enquête a été réalisée par l'ONF sur ordre de l'entreprise TRIMET

France basée à Saint-Jean-de-Maurienne au sujet de la situation de la pollution fluorée en Maurienne. Un échantillon a été réalisé sur 13 forêts communales sur une zone allant de Sainte-Marie-de-Cuines à Saint-Michel-de-Maurienne. Le rapport a permis de valider que le niveau de pollution fluorée se maintient globalement à un niveau neutre pour la production forestière : la grande majorité des arbres échantillons présentent des teneurs naturelles en fluor (<20ppm). Les taux les plus élevés concernent les communes de Pontamafrey et de Saint-Julien-Montdenis tout en restant dans des moyennes normales.

B.A. = Bonne Action



Une cinquantaine de jeunes scouts entre 16 et 23 ans, originaires de différents pays d'Europe ont campé pendant une semaine cet été à côté du chalet des Eclés de Valloire avant de retrouver 5 à 6000 autres jeunes à Jambville pour un grand rassemblement nommé le « Roverway ». Lors de leur passage dans notre village, ils ont souhaité accomplir une B.A. d'utilité publique pour Valloire. Du 4 au 9 août, entre 9h30 et 16h30, ils ont travaillé à réhabiliter le chemin de randonnée menant du Poingt Ravier au lieu dit : « Soubarmaud » au-dessus du Villard, puis au Pain de Sucre. Un grand merci à Jean-Paul Laurent, Michel Rapin, Tristan Beaumont en tant que conducteur des travaux de l'ONF, et à René Grange, qui se sont occupés de guider cette équipe de jeunes dans leurs travaux.

A la fin de leur action, Le Maire de Valloire, au cours d'un verre de l'amitié, les a chaleureusement remerciés pour leur travail bénévole et a encouragé leur esprit d'entraide, de courage et de générosité. Bravo les jeunes !

JOURNÉE DE NETTOYAGE DU VILLAGE

SAMEDI 30 AVRIL 2016

VALLOIRIN = ÉCO CITOYEN ?

Procéder à un grand nettoyage de printemps, c'est bon pour les maisons, c'est bon aussi pour les villages...

L'opération version 2016 avait été programmée avant la repousse de l'herbe, excellente initiative, car pour jouer à la marmotte il faut pouvoir distinguer tout ce qui se cache dans l'herbe, à gauche et à droite des routes, sur les talus, le long des chemins... Car l'on ne peut s'imaginer tout ce qu'une bonne marmotte nettoyeuse peut découvrir sur son territoire !

L'équipe des bénévoles était, cette année, nombreuse et très motivée : des Valloirins désireux d'offrir aux visiteurs un village à l'aspect agréable, et des touristes sensibles à la propreté de l'environnement. Par chance, la météo offrait une demi-journée clémente, parfaite pour une chasse efficace. Une fois équipée de gants et de sacs poubelles, chaque équipe se rend sur le secteur qui lui est attribué et c'est parti pour une « chasse aux trésors »...

C'est effarant de constater, à la fin de l'opération, lorsque chacun rapporte photos et pièces à conviction du délit, l'ampleur de la situation ! On est en droit de se poser certaines questions :

- apprend-on encore, de nos jours, à nos enfants, à nos jeunes, à ne pas jeter n'importe quoi n'importe où ? Savent-ils que certains matériaux mettront des siècles à se dégrader et pollueront nos terrains et nos rivières ? Les adultes que nous sommes le savent-ils eux-mêmes ? Négligence ou paresse ? Manque d'éducation et de respect ou démission des parents ? Nous vivons tous du tourisme, il est inadmissible de voir à Valloire de pareilles horreurs.

Certains Valloirins ont pris la bonne habitude, au cours de leurs ran-

onnées, d'avoir toujours sur eux un sac plastique destiné à ramasser sur leur chemin toutes sortes de débris. Essayons d'être, à leur exemple, citoyen et protecteur de notre superbe environnement.

- Pourquoi les fumeurs ne prendraient-ils pas dans leur poche une petite boîte à mégots au lieu de les jeter systématiquement par terre ? Comment peut-on se permettre de vider le cendrier de sa voiture sur le sol ?

- Quoi de plus désagréable que de mettre le pied dans une crotte de chien ? Il incombe à tout propriétaire de chien, de ramasser les crottes de ses animaux sur les trottoirs et les places, dans les rues et les terrains de jeux, bref, dans tout le village. Certains diront : « Ils n'ont qu'à mettre plus de distributeurs de sacs ! » NON ! C'est une question de citoyenneté et de responsabilité. Un rouleau de sachets congélateur ne coûte pas grand-chose. Quand on choisit d'être responsable d'un chien on en assume TOUTES les conséquences. Dans certains pays de l'Union Européenne, ce genre de délit est verbalisé et montré du doigt. Faut-il en arriver là, ou pire, à la délation ?

Cette demi-journée éco citoyenne s'est terminée par un apéritif garni très convivial pendant lequel un réel échange a pu avoir lieu. Cette opération se renouvellera l'an prochain à la même période, vers la fin du mois d'avril. La commune attend une participation encore plus nombreuse, mais compte davantage encore sur une prise de conscience individuelle de l'importance d'adopter, communautairement, une attitude de respect de notre environnement et des autres.

Marie-Paule Falcoz



LE CIMETIÈRE

Comme vous avez pu le lire dans notre numéro 25 du Colporteur, la commune a institué, par délibération du 22 janvier 2015, un comité consultatif relatif au cimetière. Depuis la parution du dernier Colporteur et les souhaits d'un meilleur entretien des concessions, la commission a eu le plaisir de constater que de nombreuses tombes ont été nettoyées et entretenues. Nous en remercions vivement les concessionnaires concernés.

Le comité a beaucoup travaillé sur ce dossier, en particulier, et avant tout, sur l'inventaire méthodique de toutes les concessions : les noms des derniers enterrés, la recherche des descendants, la vérification du renouvellement des baux, le constat de l'état des lieux des tombes. Puis le travail s'est poursuivi par la rédaction d'un règlement qui a été adopté par délibération du conseil municipal en date du 16 juin 2016. Ce règlement est à votre disposition pour consultation en mairie ainsi que sur le site de la mairie (démarches administratives - cimetière). En résumé, il fixe les règles concernant les inhumations, la circulation et l'accès au cimetière des entreprises mortuaires (qui doivent à présent s'adresser en mairie avant toute intervention), le comportement au sein du cimetière, l'exécution des opérations d'inhumation et d'exhumation, l'affectation, l'attribution et le renouvellement des concessions. Les tarifs des caveaux 3 et 6 places pour le nouveau cimetière et ceux de la location de l'ensemble des concessions, ont été réévalués comme suit :

Location pour d'une tombe en terre	15 ans	30 ans
2m ² (2m x 1m)	200€	300€
4m ² (2m x 2m)	400€	600€

Achat du bloc caveau et location de l'emplacement	Caveau 3 places	Caveau 6 places	Une case dans le columbarium
Achat	2300€	2600€	X
Location pour 30 ans	300€	600€	400€
TOTAL	2600€	3200€	X

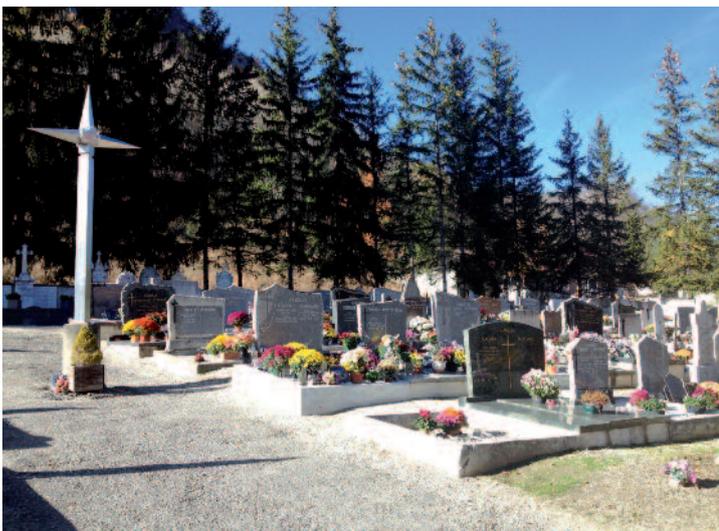
Nous tenons à rappeler à tous les concessionnaires des tombes en terre, comme des caveaux, qu'il leur revient d'entretenir décemment leurs tombes qui sont « des occupations privatives du domaine public », c'est-à-dire enlever les mauvaises herbes qui poussent sur les tombes et entre les tombes, retirer les arbustes qui poussent sur les tombes

(AUCUNE PLANTATION D'ARBUSTE NE DOIT ÊTRE FAITE SUR LES TOMBES sauf les rosiers qui ne doivent pas dépasser 80 cm). Seules les plantations en pots de moins de 80cm sont autorisées. Si la commission estime qu'une tombe est mal entretenue, elle adressera à la famille un courrier lui demandant dans un délai de deux mois, et en tous les cas avant les fêtes de Toussaint, de nettoyer leur concession.

Plusieurs concessions de l'ancien cimetière, dont les baux sont expirés et non renouvelés, peuvent être réattribuées. Elles sont indiquées par des affichettes : « Concession à attribuer ». Il n'y a plus actuellement de tombe en état d'abandon sur l'ensemble des deux cimetières. Le travail consciencieux des communaux, que nous remercions, a permis, avant la Toussaint, de rendre aux lieux un aspect propre et net. Si, dans l'avenir, il devait se trouver des tombes de plus de 30 ans en état d'abandon, une procédure de reprise de concession serait entamée, en commençant par un procès verbal porté à la connaissance des familles. Une période de trois années serait ensuite respectée avant la reprise ou non des concessions. Les restes mortels seraient, au bout de la procédure, déposés dans un reliquaire, répertoriés dans un registre et ré inhumés décemment dans un ossuaire communal, ou incinérés. Ces emplacements pourraient ensuite être remis en location. En ce qui concerne l'entretien du cimetière communal, une étude est en cours au sujet des arbres et de la rénovation du mur d'enceinte. A plus long terme, un jardin du souvenir et un nouvel ensemble de caves-urnes destinées aux urnes des personnes incinérées sera étudié pour aménager l'espace en face du portail, en bas du nouveau cimetière.

Le cimetière d'une commune est le reflet du respect des vivants pour les morts. Ce lieu doit rester beau, propre et digne. Chaque tombe, par sa beauté et son entretien, reflète l'amour et le souvenir de nos défunts, et l'ensemble de ces « demeures d'éternité » forme un beau cimetière.

Le comité « cimetière » : Marie-Paule et Etienne Falcoz, Cyrille Jullien, sous la responsabilité d'Elisabeth Dams



LES TRAVAUX EN COURS

UN NOUVEAU TERRAIN DE PÉTANQUE

Un nouveau terrain de boules a été réalisé sur l'ancien emplacement de la maison Peirola. Des arbres ont été conservés pour assurer de l'ombre à cette aire. Depuis cet été, ce terrain de jeu de boules a obtenu un franc succès auprès des amateurs. L'espace ainsi gagné est utile lors de grandes manifestations telles que la foire du 4X4, les sculptures sur neige, etc...

PROJET DU COL DU TÉLÉGRAPHE

L'aménagement d'une aire d'accueil des touristes piétons et cyclistes, au col du Télégraphe comprend 3 plates-formes créées dans la pente du terrain, offrant une surface globale de 1500 m². Accessibles depuis la route par les piétons et les vélos, elles permettront de décongestionner l'espace actuel de stationnement des voitures. Le projet comprend également la création d'une nouvelle voie de 130 m environ pour l'accès au Fort du Télégraphe, afin d'éviter l'enceinte militaire soumise à des règles strictes de sécurité. En termes de réseaux, l'ancienne conduite d'eau potable alimentant l'espace militaire depuis la RD902 sera également remplacée en profitant de la plate-forme supérieure. Il en sera de même pour le câble téléphonique, qui permettra à terme d'enlever la ligne aérienne assez disgracieuse dans le paysage. La fin des terrassements et les travaux paysagers interviendront au printemps 2017, comptant bien sur un premier accès au public du site en juin 2017. Malgré des débuts difficiles, cette opération peut se prévaloir d'une empreinte carbone réduite, puisque les matériaux proviennent de chantiers de terrassement de Valloire. Ce sont autant de camions (environ 1250 trajets) qui ne sont pas descendus dans la vallée ! Mais aujourd'hui attention, le site est réglementé, et n'accepte plus les apports !



TRAVAUX D'ADDUCTION

La commune a lancé des travaux de sécurisation du réseau d'adduction entre la Brive et le lieu-dit Chartel par la RD902 en direction du Télégraphe. En effet, cette ancienne conduite, passant actuellement par des secteurs très contraints, constitue une partie de la colonne vertébrale de la desserte en eau potable de Valloire, puisqu'elle alimente les Plans, la Curia, les Choseaux- Ville, les Granges, le Col, via les réservoirs respectifs. Les interventions sur cette conduite par le Service des Eaux se sont accrues ces dernières années, traduisant une vétusté manifeste. Par rapport aux quartiers alimentés, la néces-

sité d'un remplacement par une conduite neuve sur plus de 1 km, passant dans des zones plus accessibles (la Brive, RD902), s'est imposée pour s'affranchir de problèmes d'entretien devenant trop lourds. Profitant des tranchées ouvertes pour l'adduction, il a été décidé d'étendre également le réseau de distribution en eau potable et d'assainissement vers des habitations jusque là mal desservies.

Pour ces travaux, la commune a lancé plusieurs appels d'offres : choix du maître d'œuvre (TECTA), du coordonnateur SPS sécurité et protection de la santé (COORDICAS), et enfin de l'entreprise de travaux publics (MARTOIA), pour un montant de travaux de 373 309,68 € TTC. Les travaux se termineront mi décembre 2016 pour un retour normal à la circulation, puis reprendront au printemps 2017 pour les finitions de chaussée. Merci au Service des Eaux qui a fourni un gros travail.



ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

La commune est propriétaire d'une quinzaine d'établissements recevant du public (appelés dans le jargon les « ERP »), et d'une dizaine d'installations ouvertes au public (appelées dans le jargon les « IOP ») exploitées par des privés ou par elle-même. L'Etat impose à tous les propriétaires d'ERP/IOP de les mettre en conformité avec les règles d'accessibilité pour les personnes en situation d'handicaps (moteur, sensoriel, psychique), par son ordonnance n°2014-1090 du 26/09/2014 présentant le nouveau cadre d'application des règles d'accessibilité des ERP/IOP existants. Tout est regardé : sols, portes, hauteurs des guichets, escaliers, rampes, largeurs, pentes, éclairages, sanitaires...

Cela se traduit pour la commune, par l'obligation d'élaborer des agendas d'accessibilité programmés (les « ad'ap ») pour chaque ERP/IOP, et d'établir un plan pluriannuel de mise en conformité sur les cinq prochaines années. Le bureau d'étude QCS Service de Chambéry a accompagné la commune en 2016 pour réaliser le diagnostic, le chiffrage, le montage des ad'ap. La commune a obtenu de l'Etat un report d'un an pour la remise de ses ad'ap. Cela va sans dire que la tâche est ardue, vu les dates de construction de nos bâtiments les plus emblématiques (le centre culturel, la base de loisirs, l'école). Heureusement, la mise en conformité des établissements plus récents (mairie, salle Julliard, la Poste) va être nettement plus allégée.

Patrick Bertrand, DST

CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 AVRIL 2016

Procès-verbal n° 03-2016

1- Homologation des tarifs de la SEM Valloire pour l'hiver 2016/2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs de remontées mécaniques de la SEM Valloire pour la saison d'hiver 2016/2017.

2- Adhésion au service de prévention des risques professionnels du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie - Convention afférente

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'adhésion de la commune de Valloire au service de prévention des risques professionnels du CDG73 afin de bénéficier de la prestation d'assistance et de conseil en matière de risques professionnels, santé et sécurité au travail.

- d'approuver la convention d'assistance et de conseil en matière de prévention des risques professionnels d'une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction, à intervenir avec le CDG73 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

- de donner pouvoir à Monsieur le Maire ainsi qu'à son représentant, Monsieur Christian Pétraz, Adjoint délégué à l'urbanisme et aux travaux pour la réalisation du document unique de la collectivité, le cas échéant avec le concours du CDG73 et pour signer tout document relatif à cette affaire communale.

3- Vote des taux d'imposition 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 3 contre (Stéphanie MASSE – Corine FALCOZ – Isabelle FORAY) décide, d'augmenter les taux des taxes directes locales pour 2016 par application d'un coefficient de variation proportionnelle de 1.100733, et les fixe ainsi comme suit :

- 21.66 % pour la taxe d'habitation
- 24.11 % pour le foncier bâti
- 160.00 % pour le foncier non bâti
- 34.67 % pour la cotisation foncière des entreprises

4- Budget principal

Approbation du budget primitif 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 12 voix pour et 3 contre (Gérard VUIL-LERMET, Stéphanie MASSE, Corine FALCOZ) d'approuver le budget primitif de la Commune pour l'année 2016 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	9 213 586.00 €	9 213 586.00 €
Section d'investissement	5 078 152.34 €	5 078 152.34 €
TOTAL	14 291 738.34 €	14 291 738.34 €

Il est précisé qu'en application des dispositions introduites par la Loi NOTRE en matière de préparation budgétaire, le projet de BP est enrichi d'une note de présentation « afin de permettre aux

citoyens d'en saisir les enjeux » (article L 2313-1 du CGCT).

Cette note est annexée à la présente délibération.

5- Subvention à l'Office de Tourisme 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'arrêter la subvention 2016 versée à Valloire Tourisme à la somme de 1 480 000 € se décomposant comme suit :

- Fonctionnement : 876 404 €
- Commercialisation : 123 000 €
- Animations et événements : 480 596 €.

6- Subventions aux associations 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer les montants de subventions aux associations ci-dessous.

4°Pat : 500,00 €

A.E.P. : Fonctionnement : 25 000,00 €

Amicale des Sapeurs-pompiers : 2 000,00 €

Anciens combattants : 700,00 €

APPPS : 76 500,00 €

Association du personnel communal : 1 800,00 €

Coopérative scolaire : 2 800,00 €

Freestyle Galibier-Thabor : 1 000,00 €

Judo-club : 6 000,00 €

RD 902 Little Pic Sonne : 6 000,00 €

Snow-ski club – Section Alpin : 46 950,00 €

Snow-ski club – Section Snow : 11 400,00 €

Snow-ski club – Section Nordique : 6 900,00 €

Tennis-club Saint-Michel-de-Maurienne : 200,00 €

Union Athlétique de Maurienne : 100,00 €

Valloire Patrimoine et Culture : 1 500,00 €

Val'patin : 7 500.00 €

Total c/65748 : 196 850.00 €

7- Budget équipements touristiques

Approbation du budget primitif 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif des Équipements touristiques pour l'année 2016 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 951 096.00 €	1 951 096.00 €
Section d'investissement	2 067 433.68 €	2 067 433.68 €
TOTAL	4 018 529.68 €	4 018 529.68 €

8- Budget Eau et Assainissement

Approbation du budget primitif 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2016 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	975 956.05 €	975 956.05 €
Section d'investissement	902 238.99 €	902 238.99 €
TOTAL	1 878 195.04 €	1 878 195.04 €

9- Budget parc de stationnement

Approbation du budget primitif 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif du parc de stationnement pour l'année 2016 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	203 997.44 €	203 997.44 €
Section d'investissement	106 598.12 €	106 598.12 €
TOTAL	310 595.56 €	310 595.56 €

10- Budget microcentrales

Approbation du budget primitif 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif des microcentrales pour l'année 2016 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	56 140.54 €	56 140.54 €
Section d'investissement	36 440.35 €	36 440.35 €
TOTAL	92 580.89 €	92 580.89 €

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 MAI 2016

Procès-verbal n° 04-2016

1- Modification du tableau des effectifs – Création d'un poste d'agent de maîtrise principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des effectifs de la commune qui consiste en la création d'un poste d'agent de maîtrise principal afin de recruter un agent polyvalent en charge de l'atelier de mécanique à la date du 1er juin prochain.

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 JUIN 2016

Procès-verbal n° 06-2016

1- Adhésion de la Commune de Valloire à l'établissement public foncier local de la Savoie (EPFL 73)

– Désignation des délégués communaux à l'assemblée spéciale de l'EPFL 73

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de demander l'adhésion de la Commune de Valloire à l'établissement public foncier local de la Savoie

- d'approuver les statuts de l'établissement public foncier local de la Savoie annexés à la présente délibération

- d'accepter sur le territoire de la Commune de Valloire, la mise en place de la taxe spéciale d'équipement

- de désigner à l'assemblée spéciale de l'établissement public foncier local de la Savoie, les délégués communaux suivants :

- Délégué titulaire : Marie Viallet

- Délégué suppléant : Jean-Pierre Rougeaux

2- Convention d'objectifs avec le Snow ski club et l'association d'éducation populaire de Valloire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- à l'unanimité, d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec le Snow-Ski-Club et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer,
- par 9 voix pour et 1 abstention (Elisabeth DAMS – Présidente de l'A.E.P. ne prenant part ni aux discussions ni au vote) d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'A.E.P. et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

3- Règlement du cimetière

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide, d'approuver le règlement municipal du cimetière.

4- Tarifs des concessions du cimetière

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide, d'arrêter, à compter du 1er juillet 2016, les tarifs des concessions du cimetière ainsi qu'il suit :

Concessions pleine terre :

2 m² pour 15 ans : 200 € et pour 30 ans : 300 €

4 m² pour 15 ans : 400 € et pour 30 ans : 600 €

Concession cases columbarium :

400 € la case pour une durée de 30 ans.

Achat caveau pour une durée de 30 ans:

Trois places, 2300 € et location terrain, 300 € soit un total de 2600 €

Six places, 2 600 € et location terrain, 600 € soit un total de 3 200 €

5- Convention de mise à disposition d'un fonds d'amorçage avec l'association des communes forestières de Savoie pour la réalisation de coupes de bois

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de demander la mise à disposition du fonds d'amorçage pour ses coupes de bois sur les parcelles 17, 19 et 21 pour un volume martelé d'environ 1 030 m³, dont une copie de la fiche d'assiette de coupe fournie par l'Office National des Forêts est jointe à la présente demande, pour un montant de 30 100 €,
- de s'engager à respecter les conditions prévues dans la convention qui sera signée entre la Commune de Valloire et l'Association des Communes forestières de Savoie,
- de s'engager à rembourser le fonds d'avance à la perception de la recette de la vente des produits, dans les conditions précisées ci-dessous :
 - le remboursement se fait en une fois,
 - il est exigible dès que la recette qui suit l'achèvement des travaux est supérieure à la dépense réalisée.
 - la durée de l'avance ne peut néanmoins être supérieure à huit mois. Au-delà de ce délai, l'avance doit être remboursée immédiatement à l'Association des Communes forestières, quelle que soit la recette perçue par la Commune,

- de charger Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires au déblocage du fonds d'amorçage et au remboursement ultérieur de l'avance selon les conditions prévues dans la convention.

6- Demande de subvention au Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes pour le programme 2016 de travaux en forêt communale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de charger Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet,
- de solliciter l'aide la plus élevée possible du Conseil Régional pour la réalisation de ces travaux,
- de demander au Conseil Régional l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

7- Église de Valloire - Travaux de réfection de la toiture et de mise en sécurité - Demande de subventions auprès de l'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et du Conseil Départemental de la Savoie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le plan de financement des travaux de réfection de la toiture de l'église, ainsi que sa mise en sécurité, pour un montant de 13 528 € HT,
- de solliciter l'aide de l'Etat (DRAC) et du Conseil Départemental de la Savoie,
- de demander par anticipation la réalisation des travaux de mise en sécurité de la toiture principale.

8- Acceptation d'un don de l'association des parents d'élèves (APEL) de Valloire à la Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le don de l'APEL d'un montant de 2 686.27 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer au nom de la Commune les documents nécessaires à cette acceptation,
- d'affecter ce don à l'amélioration de la vie des enfants à l'école maternelle et primaire : rénovation de la cour, plantations d'arbres dans la cour, achat de jeux extérieurs, achat de matériel informatique.

9- Convention de partenariat sportif avec Maud Gobert pour l'année 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la convention de partenariat à conclure avec Maud GOBERT pour l'année 2016
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention,
- de préciser que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2016.

10- Gratification financière à de jeunes sportifs dans le cadre de leurs résultats de l'hiver 2015/2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'accorder une récompense à ces jeunes sportifs comme suit :
 - Théo LOPEZ : 500 €
 - Baptiste SYLVESTRE : 500 €
 - Noé PETIT : 300 €
 - Benoît NORAZ : 150 €
- de préciser que ces crédits sont inscrits au budget primitif de la Commune au compte 6232.

11- Convention de délégation de service public avec la SEM Valloire – Avenant n° 5 de régularisation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la régularisation de l'avenant N° 5 à la Convention de Délégation de Service Public des Remontées Mécaniques et du Domaine Skiable avec la SEM Valloire, et autorise Monsieur le Maire, à signer celui-ci, ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

12- Convention de gardiennage de l'Église de Valloire pour l'été 2016 Commune de Valloire / Fondation pour l'action culturelle en montagne (FACIM)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'approuver la convention de gardiennage été 2016 à intervenir avec la FACIM à raison de 18 h par semaine, avec une aide financière d'un montant de 800 euros versée par la FACIM et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

13- Motion de soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques d'été de 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'apporter son soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et d'émettre le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

14- Demande de classement en station classée de tourisme

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'approuver le dossier de demande de classement de la Commune de Valloire en station classée de tourisme, et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le classement de la Commune de Valloire en station classée de tourisme.

15- Révision du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'accepter le projet d'inscription des sentiers au PDIPR tel que présenté par le comité de pilotage institué pour la révision du PDIPR, et d'engager

la procédure de sécurisation du foncier en organisant la signature par les propriétaires des conventions de passage, telles que transmises ultérieurement à la commune par le Département.

16- Tarif de location de l'appartement situé dans le bâtiment du groupe scolaire de Valloire

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'approuver le montant de loyer mensuel pour l'appartement situé dans le bâtiment du groupe scolaire à la somme de 500 €, charges comprises, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail correspondant.

17- Subvention au tennis-club de Valloire pour 2016

Le Conseil municipal, à l'unanimité,
- décide d'allouer au Tennis club de Valloire une subvention d'un montant de 3 000 € pour l'année 2016,
- précise que ce montant est prévisionnel et pourra éventuellement être modifié par délibération lors de la production des justificatifs par le bénéficiaire de cette subvention,
- précise que les crédits sont inscrits au budget primitif 2016 au compte 65748.

18- Délégation donnée par le Conseil Municipal en matière de marchés publics

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :
- de déléguer au Maire pendant la durée de son mandat, le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 70 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget. La délégation accordée au Maire à ce titre par délibération du 2 avril 2014 est abrogée.
- d'abroger la délibération du Conseil Municipal du 10 mars 2009 relative à la mise en place d'un guide interne pour la passation des marchés à procédure adaptée.

19- Modification n° 16 du Plan d'Occupation des Sols

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'engager la procédure de modification simplifiée du POS n°16, et d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les formalités nécessaires à cette modification du POS.

20- Zac des Charbonnières – Accord de principe pour le transfert dans le domaine public communal de la voirie privée de la copropriété Les Chalets de la Vallée d'Or

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'émettre un accord de principe sur le transfert des voies privées ouvertes à la circulation publique,

propriété de la copropriété les Chalets de la Vallée d'Or, dans le domaine public communal sous réserve de l'approbation ultérieure d'une convention définissant les modalités dudit transfert et après la réalisation de l'enquête publique réglementaire.

21- Chemin rural des Granges – Désaffectation et aliénation après enquête publique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :
- d'approuver la désaffectation d'une partie du chemin rural dit des Granges au Point Rogerel, d'une contenance de 29 m², à Monsieur Truchet Armand.
- de fixer le prix de vente dudit chemin à quarante euros (40 €) le mètre carré soit un prix total de cession de onze cent soixante euros (1160 €).
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire, compris l'acte de transfert de propriété dont les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur à l'instar d'une part, des frais de publication et d'autre part, des frais d'honoraires du commissaire-enquêteur relatifs à l'enquête publique diligentée, sommes facturées séparément de la vente et devant être réglées au comptable public de la collectivité dès réception des titres de recettes émis par la Commune de Valloire.

22- Promesse synallagmatique d'échange Commune de Valloire / Union Nationale des Centres Sportifs en plein air (UCPA)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'approuver la promesse synallagmatique d'échange à intervenir avec l'UCPA et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour arrêter les conditions non déterminantes de cette promesse synallagmatique d'échange, notamment les diverses dates à renseigner dans ce document.

23- Bail emphytéotique administratif Commune de Valloire / Sci l'Alp de Zélie relatif au bâtiment l'Alp de Zélie (Bar-Restaurant)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'approuver le bail emphytéotique administratif à intervenir avec la SCI l'Alp de Zélie et d'autoriser Monsieur Christian Pétraz, Maire-Adjoint à le signer, Monsieur le Maire intervenant à l'acte pour le recevoir et l'authentifier en vue de sa publication au fichier immobilier conformément à l'article L 1311-13 du code général des collectivités territoriales.

24- Acquisition foncière aux Verneys

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'acquérir la parcelle non bâtie cadastrée section J n° 1270 lieudit « les Glaires », propriété de madame Lucienne Guillaud moyennant le prix de 1155 €, hors frais d'acte à la charge de la Commune et

d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété à intervenir.

25- Échange de terrains Commune de Valloire / Monsieur SAVOYE Adrien

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :
- de régler par une délibération unique, les deux affaires foncières actées par délibération du Conseil Municipal des 9 novembre 2010 et 14 décembre 2010 et d'approuver par conséquence, les cessions et acquisitions de parcelles précisées ci-dessus entre la Commune de Valloire et Monsieur Savoye sans y inclure la parcelle cadastrée J 658 p, moyennant le versement d'une soulte au profit de ce dernier d'un montant de trois mille trois cent quarante euros (3340 €), les frais d'acte afférents étant à la charge de la Commune.
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte de transfert de propriété à intervenir dans le cadre de ce dossier.
- d'abroger les délibérations du Conseil Municipal sus-évoquées.

26- Acquisition de terrains Commune de Valloire / M. et Mme SAVOYE Adrien

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'acquérir la parcelle cadastrée section J n° 658 p, propriété de Monsieur et Madame Savoye Adrien et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété à intervenir, les frais d'acte étant à la charge de la Commune.

27- Tableau des effectifs – Création d'un poste d'agent de maîtrise

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'agent de maîtrise, et de modifier en conséquence le tableau des effectifs communal.

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 SEPTEMBRE 2016

Procès-verbal n° 07-2016

1- Participation de la commune à l'augmentation du capital social de la SEM Valloire

La décision d'augmentation du capital social de la SEM Valloire, a été entérinée par son assemblée générale extraordinaire du 18 août 2016. Cette augmentation a été concrétisée par l'émission de 191 010 actions nouvelles, d'une valeur unitaire nominale de 10 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'acquérir, dans le cadre de l'augmentation du capital social en cours, 120 000 actions de capital social de la SEM Valloire, pour une valeur globale de 1 200 000 € (un million deux cent mille euros),

- d'autoriser et de charger Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

2- Projet de création d'un équipement de luge : accord de principe afférent

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de donner son accord de principe pour le projet de création d'un équipement de luge à Valloire.
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour étudier la faisabilité technique, juridique et financière de la création d'un tel équipement aux Verneys et engager d'ores et déjà, les pourparlers avec les propriétaires des terrains susceptibles d'accueillir la création d'un équipement de luge.

3- Coupes de bois à asseoir en forêt communale en 2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide,

- d'approuver l'état d'assiette des coupes de bois de l'année 2017

- de préciser la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation,

- de préciser que le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité,

- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

4- Convention pour la mise à disposition de bois énergie Commune de Valloire / Communauté de communes Terra Modana

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide, d'approuver la convention à intervenir entre la commune et la communauté de communes Terra Modana pour l'acquisition d'un volume de bois énergie de 90 m³ environ issu de l'exploitation de la parcelle 9 de la forêt communale de Valloire pour un prix d'achat de 34 € le m³ sous écorce et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

5- Demande d'aide au Conseil Départemental de la Savoie pour la valorisation du bois énergie en circuit court dans le cadre de chantier d'exploitation forestière

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de solliciter dans le cadre de l'action 5.3 « Améliorer l'autonomie énergétique des collectivités par des travaux sylvicoles en circuit court » du Contrat Territorial de Savoie (CTS) « Pays de Maurienne » une aide financière du Conseil Départemental de la Savoie de 1 400 €,

- d'attester que la commune relève du régime de TVA suivant : RSA (Régime simplifié agricole),

- d'attester que la forêt est certifiée PEFC sous le numéro 10-21-3/0455

- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet,

- de demander au Conseil Départemental de la Savoie l'autorisation de commencer ces travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

6- Rétrocession à la commune d'une concession funéraire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'accepter la demande de rétrocession de la concession funéraire n° 24 dans le nouveau cimetière, de Monsieur Blumet et de fixer son prix de rachat à 448,20 €.

7- Travaux d'adduction et d'extension des réseaux d'eau potable, d'assainissement et électrique : approbation du programme de travaux et du plan de financement prévisionnel, demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le plan de financement des études et travaux du réseau d'eau potable, pour un montant de 267 064,35 € HT,

- de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau au meilleur taux possible,

- de réaliser cette opération selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable,

- de mentionner dans les pièces du dossier de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable,

- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

8- Demande de protection au titre des monuments historiques et du répertoire départemental d'objets mobiliers de la chapelle de Poingt-Ravier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de solliciter la protection de la statue de Sainte Marie-Madeleine et d'un tableau qui pourrait être l'œuvre de Laurent - Guillaume Dufour (1682-1734) daté de 1710 qui constitue une copie du « Repas chez Simon » de Rubens

- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire communale.

9- Soutien de la commune au projet « territoires hydrogène » porté par le Syndicat du Pays de Maurienne et la SOREA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de soutenir le SPM (Syndicat des Pays de Maurienne) et la SOREA (Société des Régies de l'Arc) dans le cadre de l'appel à projet « Territoires Hydrogène » visant à développer la mobilité propre en Maurienne par la production et la distribution d'hydrogène,

- de préciser que cette manifestation d'intérêt

n'implique pas d'engagement financier de la part de la Collectivité,

- de charger Monsieur le Maire de la conduite de l'ensemble des démarches nécessaires à ce soutien (élaboration de courriers, signature d'annexe au dossier d'appel à projet, ...)

- de préciser que ce projet s'inscrit dans les démarches d'écotourisme menées par Valloire classée « Station Verte ».

10- Création d'un Conseil citoyen : mise en place d'une commission extra-municipale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'affirmer la force de la participation des habitants dans la construction des politiques publiques locales et la volonté municipale de permettre à tous les Valloirins, y compris les plus éloignés de la décision publique, d'agir sur les processus de démocratie locale,

- de créer une commission extra-municipale « Conseil citoyen » composée de 11 membres :

- Philippe Grange

- Tristan Beaumont

- René Pascal

- Eric Giraud

- Jean Dal-Bon

- Philippe Mouret

- Maxime Ollier

- Denis Vincent

- Blandine Assael

- Bruno Wadoux

- Jean-Paul Laurent

11- Tarif du service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'étendre la compétence du service d'assainissement collectif existant à l'assainissement non collectif,

- de limiter la compétence du service d'assainissement non collectif aux seules opérations de contrôle des installations nouvelles et existantes et de confier la gestion de ce service à un prestataire privé (la Société Hydroterra),

- de fixer le tarif de l'attestation de conformité de l'installation d'assainissement non collectif dans le cadre d'une vente immobilière ou de la réalisation d'une construction à 250 € (non assujetti à la TVA : Article 293 du CGI),

- de préciser qu'en cas de modification du tarif du prestataire, celui-ci sera répercuté intégralement sur le tarif facturé au demandeur de l'attestation.

12- Subvention à l'association Paille et Foin pour l'année 2016

Après examen du bilan de fonctionnement de l'association, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'allouer à l'Association Paille et Foin une sub-

vention d'un montant de 500 € pour l'année 2016, - précise que ce montant est prévisionnel et pourra éventuellement être modifié par délibération lors de la production des justificatifs par le bénéficiaire de cette subvention, - précise que les crédits sont inscrits au budget primitif 2016 au compte 65748.

13- Budget des équipements touristiques : décision modificative budgétaire n° 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la décision budgétaire modificative n° 1 du budget des équipements touristiques qui s'équilibre en mouvements budgétaires, en dépenses et en recettes, à la somme de zéro euros.

Cette décision modificative vient apporter des modifications afin d'intégrer l'amortissement du SPA de la base de loisirs réglé en 2015.

Il s'agit d'écritures d'ordre qui consistent à augmenter les crédits liés aux amortissements des immobilisations : dépense de fonctionnement et recette d'investissement :

c/D 6811 + 1 390 €
c/ R 28135 + 1 390 €

Il convient d'équilibrer ces écritures qui ont lieu sur les sections en baissant le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement d'un montant de 1 390 € (c/D 023 et c/R 021) :

c/ D 023 : - 1 390 €
c/ R 021 : - 1 390 €

14- Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables sur le budget principal et sur le budget de l'eau et de l'assainissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables suivantes :

Sur le budget principal :

Titre 399 de 2007 SARL FM Promotion (promoteur ZAC des Charbonnières) : 10 000 € (participation pour réalisation de conteneurs semi-enterrés)

Sur le budget de l'eau et de l'assainissement : (factures d'eau)

Titre 176 de 2010 CRUMIERE : 114.07 €
Titre 18 de 2011 BURDIN Carole : 632.84 €
Titre 3 de 2012 DUHAMEL Jérémie : 40.79 €
Titre 191 de 2012 DELAGE Camille : 30.31 €
Titre 4-582 de 2015 MEUNIER : 94.09 €

15- Rétrocession et échange foncier - Héritiers Madame Emilienne GIRAUD

La Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, - d'approuver la rétrocession de 33 m² de terrain en exécution des engagements antérieurs de la collectivité ;

- de régulariser les emprises de voirie respectives de la rue de Tigny et de la rue du Bon Secours ;
- de céder en conséquence à Monsieur Pascal THOMASSIN et Madame Nelly DUROST son épouse, et à Monsieur Baptiste LAURENT et Madame Amandine Marie Christelle ACHAIN-TRE son épouse, ou à toutes sociétés qu'ils se substitueraient, les parcelles cadastrées section D n°2295, pour 30 m², et D n°2306, pour 6 m² ;
- d'acquérir des mêmes une portion de 3 m² à prélever sur la parcelle cadastrée section D n°2126 ;
- de prendre en charge les frais de division de la parcelle cadastrée section D n°2126 ;
- de valoriser cet échange sans soule à 300 € le m² soit 10 800 €, dont les frais d'acte et de publication sont à la charge de la Commune.

16- Annulation de l'échange foncier Commune / Madame BLANC-GUZZO Lucie

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'annuler le projet d'échange foncier avec Madame Lucie BLANC-GUZZO et d'abroger la délibération n°14.02.08 du 11 février 2014.

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 SEPTEMBRE 2016

Procès-verbal n° 08-2016

1- Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes sur les exercices 2009 à 2014

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, de prendre acte du rapport d'observations définitives sur la gestion de la commune de Valloire au cours des exercices 2009 à 2014 notifié par Madame la Présidente de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes.

2- Distraction de la parcelle forestière n° 26 du régime forestier

Le Conseil municipal, décide, par 14 voix pour (Monsieur RAPIN Michel ayant mentionné que sa procuration ne trouvait pas à s'employer pour cette délibération)

- De demander la distraction du régime forestier de la parcelle forestière n°26 pour partie.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

3- Marché à procédure adaptée : travaux d'adduction et d'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement secteur Brive - RD 902 - Programme 2016 : attribution et autorisation de signature du marché

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide, - D'attribuer le marché public de travaux d'adduc-

tion et d'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement secteur Brive - RD 902, programme budgétaire 2016 à l'entreprise Martoia BTP, 73300 Saint-Jean-de-Maurienne, pour un montant hors taxes de 311.091,40 €.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ce marché public de travaux.

- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire communale.

4- Cession de l'immeuble bâti communal en front de neige à proximité du télécabine du Crêt de la Brive et d'une partie de sa parcelle non bâtie d'assise au syndicat local des moniteurs de l'école du ski français de Valloire : accord de principe et autorisation donnée au maire de négocier les modalités d'un compromis de vente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'émettre un accord de principe pour la vente de l'immeuble bâti communal ainsi que d'une partie de sa parcelle d'assise cadastrés section D n° 217 au syndicat local des moniteurs de l'école du ski français de Valloire moyennant un prix net vendeur de 900.000 €, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour négocier les modalités d'un compromis de vente qui sera soumis à l'approbation ultérieure du conseil municipal dont les frais d'acte seront également à la charge de l'acquéreur.

- D'abroger la délibération n° 15-08-074 du conseil municipal du 6 août 2015.

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 7 OCTOBRE 2016

Procès-verbal n° 09-2016

1- Marché à procédure adaptée - Elaboration du plan local d'urbanisme et évaluation environnementale : attribution et autorisation de signature du marché

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide,

- d'attribuer le marché public de services - marché de prestations intellectuelles - élaboration du plan local d'urbanisme et évaluation environnementale au groupement d'entreprises Chaumaz (mandataire du groupement, 14 rue de Longeraie 73200 Albertville) - Terre d'urbanisme - Karum - Altisens - Arter scop agence - Altitudes VRD pour un montant hors taxes de 73.865 €,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce marché public de services,

- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire communale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce vendredi 07 octobre 2016 à 9 heures.

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VALLOIRE

Après le choix de son prestataire d'étude en octobre 2016 (le groupement constitué des bureaux d'études n.chomaz conseil, Terre d'Urbanisme, ARTER, Altisens, Karum, Altitudes VRD), la commune lance la mission d'élaboration de son nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Une nouvelle occasion nous est donnée de réfléchir au devenir de notre commune, dans le respect des règles d'urbanisme en vigueur, afin de tracer les grandes lignes de la planification de notre territoire.

QU'EST-CE QU'UN PLU ?

Un PLU est la rencontre d'un territoire et d'un projet :

- un territoire dans toutes ses composantes géographiques, économiques, sociales, historiques, culturelles, patrimoniales, paysagères, environnementales...
- un projet, traduction d'une volonté collective d'aménagement du territoire communal, à partir d'objectifs préalablement définis.

QUE CONTIENT-IL ?

1- un rapport de présentation : il expose le diagnostic, analyse l'état initial de l'environnement et explique les choix retenus pour établir le projet.

2- le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble de la commune.

3- les orientations d'aménagement et de programmation (O.A.P.) prévoient par hameaux, ou par secteur, des actions et opérations d'aménagement.

4- un plan de zonage et un règlement : ils définissent le degré et les conditions de constructibilité dans les zones urbaines, les zones à urbaniser, les zones agricoles et les zones naturelles. Ils fixent les règles applicables à l'intérieur de chacune de ces zones.

Plusieurs temps vont rythmer cette période :

- Le diagnostic territorial, qui recentrera les enjeux sur la consommation de l'espace et l'organisation urbaine, les dimensions économiques et socio-professionnelles (tourisme, commerces, hébergements, agriculture), le paysage et le patrimoine, l'environnement ;
- Le PADD (programme d'aménagement et de développement durable), qui représente l'expression politique d'une volonté commune, sorte de clé de voûte du PLU ;
- La traduction du projet d'aménagement, réglementaire et opérationnelle.

LES GRANDES ÉTAPES

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Environnement
Paysage
Urbanisme
Architecture

Socio-démographie
Économie
Déplacements

MAI
2017

ANALYSE

PROJET POLITIQUE

Enjeux
Scénarios

► PADD

OCTOBRE
2017

RÉDACTION DES PIÈCES TECHNIQUES

TRADUCTION OPÉRATIONNELLE
Orientations d'aménagement et de programmation

TRADUCTION DU PROJET
Plan de zonage
Règlement

MARS
2018

Consultation des personnes publiques associées
Enquête publique
Approbation

FIN
2018

LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION DU PUBLIC

Mise à disposition d'un registre au public en mairie pour que tout un chacun puisse y consigner librement ses visions, ses avis, ses propositions sur l'urbanisme du territoire communal

Organisation de 3 réunions publiques et 3 réunions inter-associations aux étapes clés (diagnostic, PADD, traduction)

CONCERTATION DU PUBLIC

Diffusion sur internet des documents validés

Et enfin, organisation (réglementaire) de l'enquête publique

ÉTAT CIVIL

(Pensez à nous annoncer en mairie, ou à l'adresse mail suivante : falcoz.etienne@neuf.fr , les naissances des enfants de parents d'origine valloirinche, résidant en dehors de la commune.

Pour tous les bébés inscrits à Valloire ou ailleurs, pensez à nous envoyer une photo de bonne qualité à la même adresse. Merci)

NAISSANCES

Lucas RETORNAZ

né le 10 octobre 2015 à Saint-Jean-de-Maurienne
Fils de RETORNAZ Cyrille et DELANNOY Tatiana

Victorine MAGNIN

née le 10 avril 2016 à Dubaï
Fille de Caroline et Pierre-Alexis MAGNIN

Victor ASSAEL

né le 3 juillet 2016 à Saint-Jean-de-Maurienne
Fils de Nicolas ASSAEL et de Blandine SCHILLING

Lucie CHATEL

née le 9 août 2016 à Saint-Jean-de-Maurienne
Fille de Maryline GRONNWARD et Benjamin CHATEL

Éléna MARTIN

née le 15 août 2016 à Albertville
Fille de Julie GROS et François-Bertrand MARTIN

Carla RAPIN

née le 8 septembre 2016 à Brignoles (Var)
Fille de Sandrine PERAT et Guillaume RAPIN

Nola HUOR

née le 17 octobre 2016 à Saint-Jean-de-Maurienne
Fille de Sabrina RAMBAUD et Damien HUOR

Diane LE GUENNEC

née le 20 octobre 2016 à Saint-Jean-de-Maurienne
Fille de Marine BRIMONT et Brieuc LE GUENNEC

Roxane REYDET

née le 30 octobre 2016 à Saint-Jean-de-Maurienne
Fille de Frédérique PASCAL et Aldéric REYDET



Lucas



Victorine



Victor



Lucie



Éléna



Carla



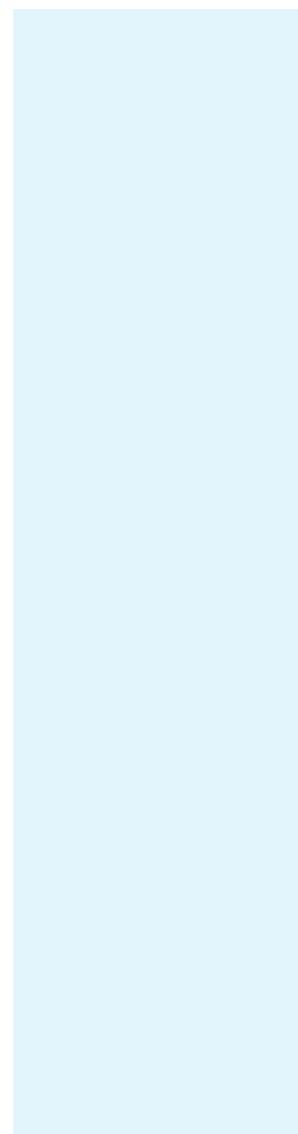
Nola



Diane



Roxane



MARIAGES

Isabelle MAUGER et Jean-Pierre MICHELLAND

domiciliés au Col, se sont mariés le 23 avril 2016

Sophie SAVOYE et Yves GUYENNOT

domiciliés aux Clots, se sont mariés le 21 mai 2016

Chloé RIOUX et Benjamin MARCHAND

domiciliés à La Ruaz, se sont mariés le 2 juillet 2016

Cathy LAVENNE et Erik FESTANTI

domiciliés aux Choseaux-Verneys,
se sont mariés le 24 septembre 2016

Laurence GRANGE et David NEUFOND

domiciliés à Bonnenuit, se sont mariés le 26 octobre 2016

DÉCÈS

Remerciements :

Lors du décès de Jean-Pierre CENDROWSKI survenu le Samedi 12 mars 2016, la somme de 866,30€ a été remise à la Ligue Nationale contre le cancer de Chambéry.

Marinette CLEMENT-GUY

est décédée le 29 février 2016 à Cannes à l'âge de 76 ans

Marguerite Marie Françoise NORAZ

est décédée le 21 avril 2016 à Modane à l'âge de 78 ans

René GRANGE (père de Thierry et Régine Grange)

est décédé le 13 mai à Corenc (Isère) à l'âge de 94 ans

Roger GRANGE

est décédé le 29 juin 2016 à La Tronche à l'âge de 70 ans

Philomène SAVOYE (sœur de Pierre Savoye)

est décédée le 4 juillet 2016 à Chambéry à l'âge de 93 ans

Carmel Samuel ROVELLI

est décédé le 3 août 2016 à Saint-Jean-de-Maurienne à l'âge de 82 ans

Théophile RAMBAUD

est décédé le 14 août 2016 à Saint-Jean-de-Maurienne à l'âge de 91 ans

Suzette COTTIN (sœur d'Etienne Falcoz)

est décédée le 05 septembre 2016 à Aix-les-Bains à l'âge de 81 ans

Adrienne POUJOLS née FALCOZ (de Bonnenuit)

est décédée le 9 septembre 2016 à Chambéry à l'âge de 92 ans

Marie Hélène DUVERNEY-PRET née MICHELLAND

est décédée le 11 octobre 2016 à Saint-Jean-de-Maurienne à l'âge de 90 ans

Le sens premier et ancien de certains mots se perd...

Pierrot Cornu parlait récemment de sa tante à qui appartenait autrefois la ferme des « Pierrots ». Cette femme était communément appelée à Valloire : « la commère ».

En cherchant un peu plus loin le « pourquoi » de ce surnom qui paraît péjoratif, il nous a expliqué que cette personne avait de nombreux filleuls, car autrefois le parrain et la marraine étaient appelés le « compère » et la « commère », ce qui, étymologiquement parlant signifie : « avec le père » ou « avec la mère ».

Aujourd'hui il semble que l'on ne garde plus que le sens péjoratif de ces deux mots...

Le vocabulaire français s'appauvrirait-il ?

Le temps au temps

Il faut du temps au temps
Pour que le temps s'efface
Pour que le temps se passe,
Du temps au temps...

Il faut le souvenir
Des soleils du printemps
Pour que les fleurs s'entrouvrent
Et que les oiseaux chantent.

Il faut la rage au cœur
Pour vouloir à la vie
Arracher la santé
Pour poursuivre comme avant.

Il faut du temps au temps
Pour que le temps s'efface
Pour que le temps se passe
Au temps, du temps qui donne...
« IL FAUT LAISSER DU TEMPS AU TEMPS »

Claudine Grange
« Chemin du Ruisseau »

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

MEMBRES DU JURY

Elisabeth DAMS

Liliane FEUTRIER

Renée GARINO (remplaçante MP Falcoz)

Nathalie NGUYEN-KHOA

Cédric FOGAROLO

TH=Tableau d'honneur

(1)=1ère année, (2)= 2e année, (3)= 3e année

1^{ère} catégorie

PROPRIÉTÉS FLEURIES

VILLA

Michèle Le Guennec, Mireille Martin, Josette Noraz, Pierre-Olivier Noraz, Léonie Rapin, Isabelle Savoye, Marie-Thérèse Savoye

1. Josette NORAZ (3)
2. Mireille MARTIN
3. Michèle LE GUENNEC

HABITATION TRADITIONNELLE

Dominique Duverney-Prêt, Liliane Feutrier, Danièle Magnin, Jacqueline Magnin, Monique Perrin, Paul Rol

- 1 EA Dominique DUVERNEY-PRET (2)
Liliane FEUTRIER
3. Jacqueline MAGNIN

Monique Cendrowski, Christian Deblock, Annick Grange, Olivier Martin (Yus), Annick Retornaz

1. Annick GRANGE (3)
2. Olivier MARTIN
3. Monique CENDROWSKI

2^{ème} catégorie

HABITATION AVEC DÉCOR FLORAL SUR LA VOIE PUBLIQUE

Claudie Girard, François Falcoz, Georges Rambaud

- TH1. Claudie GIRARD
1. François FALCOZ (1)
 2. Georges RAMBAUD

3^{ème} catégorie

FERME FLEURIE EN ACTIVITÉ

Christophe Travignet

1. Christophe TRAVIGNET (3)

4^{ème} catégorie

BALCONS OU TERRASSES

BALCONS

VILLA

Jean-Roland Cendrowski, Chantal Chalvet, Caroline Chevaudonnat, Corine Falcoz, Odile Feutrier, Marie Magnin, Marie-Pierre Magnin Madame Michel (les Clots), Janine Tavel

1. Marie MAGNIN (3)
2. Chantal CHALVET
3. Corine FALCOZ

HABITATION TRADITIONNELLE

Marie-Paule Falcoz, Mme Fauveau, Nicolas Grange, Isabelle Mauger-Michelland, Maxime Ollier, Karen Thorat

1. Isabelle Mauger-Michelland (2)
2. Maxime OLLIER
3. Mme FAUVEAU

IMMEUBLE COLLECTIF

Annie Azzola, Denise Chatel, Patricia Ferdinand, Bruno Grando, Josette Grange, Nathalie Grillet, Isabelle Haumont, Marie-Pierre Rambaud, Marie-Laure Savoye

1. Patricia FERDINAND (1)
2. Marie-Pierre RAMBAUD
3. Josette GRANGE

TERRASSES

Christian Grange, Claudine et Jean-Paul Opy, Rémi Rapin

1. Claudine et Jean-Paul OPY (2)
2. Rémi RAPIN
3. Christian GRANGE

5^{ème} catégorie

IMMEUBLE COLLECTIF

Les 3 Evêchés

TH1. Les 3 Evêchés

6^{ème} catégorie

HÔTELS – RESTAURANTS

HÔTELS

Aiguille Noire, Christiania, La Poste, Relais du Galibier

1. Hôtel de La Poste
2. Le Relais du Galibier
3. Christiania

RESTAURANTS

Asile des Fondues, Au Resto, Chalet des Saveurs, Chez Fred, La Grange, Lu Vernin, Plancher des Vaches, Maison d'Angeline, Don Camillo

TH2. Le Plancher des Vaches

1. La Grange (2)
2. Maison d'Angeline
3. Au Resto

7^{ème} catégorie

COMMERCES – BARS

COMMERCES

B.Grange – expo photos, Caprice des Neiges, Chic et Sport, Foire à la Polaire, L'Alpage, Magnin Sport, Nagano, Pieds sous la Table, Rambaud Boulangerie, Twinner, Val Lumière

1. L'Alpage (3)
2. Magnin Sport
3. Nagano

BARS

Beauséjour, Centre, Mélèzes, Moussequif

1. Bar du Centre
2. Le Beauséjour
3. Les Mélèzes

8^{ème} catégorie

PARCS ET JARDINS D'AGREMENT

Andrieu Pierre, Bochu Aimé, Ferme de Poingt Ravier,
Michelland Denis, Peirola Colette, Petraz Christian

1. Aimé BOCHU
2. Colette PEIROLO
3. Christian PETRAZ

9^{ème} catégorie

TOURISME ASSOCIATIF

Chalet du Havre, Les Eclés, La Joie de Vivre, Les PEP 76,
Le Val d'Or

1. Chalet du Havre (1)
2. La Joie de Vivre
3. Le Val d'Or

10^{ème} catégorie

POTAGERS FLEURIS

Bosc Geneviève, Chalet sous la Roche, Françoise Michelland,
Danielle Savoye

1. Geneviève BOSC
2. Françoise MICHELLAND
- 3EA. Chalet sous la Roche

11^{ème} catégorie

GÎTES

Dal-Bon Dominique, Feutrier MH et Stéphanie, Garino Renée,
Giraud Georges, Martin Paul (gentianes)

- TH1. Dominique DAL-BON
1. MH et St. FEUTRIER (1)
 2. Renée GARINO
 3. Paul MARTIN

12^{ème} catégorie

FAÇADES

Grange Andrée, Grange- Truchet Fabienne et Armand, Retornaz
Alberte

1. Alberte RETORNAZ (2)
2. Andrée GRANGE
3. F. et A. GRANGE TRUCHET

13^{ème} catégorie

INNOVATION - RÉNOVATION

L'Entrepot, Grand Hotel, P'ti Galibier, Rochevert

1. Rochevert
2. Le Grand Hotel
3. L'Entrepot

14^{ème} catégorie

FLEURISSEMENT - TRAVAIL D'ENSEMBLE

Briet-Dubois Nicole, Grange Guy, Magnin Françoise (neige et
fleurs), Marie-Thérèse Magnin, Andrée et Sophie Savoye, Jean Sa-
voye (Grand Jeannot), Marguerite Seigle

1. Nicole BRIET-DUBOIS
2. Guy GRANGE
3. Françoise MAGNIN

15^{ème} catégorie

CHAPELLES

Archaz, Borgé, Granges, Tigny, Verneys, Col

1. La Borgé
2. L'Archaz
3. Les Verneys

ENCOURAGEMENTS

Karine et Jean-Pierre MAGNIN
L'Auberge de Plan Lachat



LE CINQUIÈME CONCOURS DE SCULPTURES GÉANTES SUR PAILLE ET SUR FOIN



De gauche à droite :
Cédric Fogarolo, Alain
Lovato, Christian Burger,
Olivier Liévoux, Pascal
Veuillet et Éric Margery,
Pascal Delannoy

Pour cette cinquième édition, il nous a semblé important de vous présenter un petit trombinoscope des acteurs de cet événement. Un grand merci aux services techniques de Valloire et à toutes ces personnes pour leur implication au niveau de la promotion de la station et de ses concours artistiques d'hiver comme d'été.

Cédric Fogarolo, notre nouveau directeur de Valloire Tourisme et l'organisateur du concours.

Alain Lovato, président de la MAPRA (Maison des Arts Plastiques en Rhône Alpes), président du jury du concours.

Christian Burger, régisseur artistique du concours.

Olivier Liévoux, président de l'association « Paille et foin » qui organise depuis cinq années maintenant ce concours à Valloire. L'association en a créé le concept et a déjà contacté différents pays tels que la Chine, les Etats Unis, l'Alaska, le Québec afin qu'y soient organisés des concours identiques qui porteront haut et loin l'image de Valloire. **Pascal Veuillet**, sculpteur Français qui travaillait en binôme cette année avec **Eric Margery** pour réaliser la sculpture « A la croisée des Mondes », est un ambassadeur de ce concours. Il est parti en Alaska cet hiver pour y sculpter sur neige et glace et présenter là-bas notre concours sur paille et sur foin de Valloire.

Pascal Delannoy animateur, **Dominique Dal-Bon** gestionnaire, et **Xavier Aury** webmaster tous trois de Valloire Tourisme.



Les élus, de gauche à droite : Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire de Valloire, Emilie BONNIVARD, vice-présidente de la région Rhône Alpes Auvergne, Sophie VERNEY, Maire de Montricher-Albanne, Jean-Louis GILLOUX, Maire de Saint-Martin-d'Arc, Patrick LE GUENNEC président de Valloire Tourisme, Christian GRANGE, Conseiller Départemental

Une sculpture sur paille et sur foin se crée tout d'abord par un croquis au crayon sur papier. Les sculpteurs montent un dossier qu'ils envoient aux organisateurs qui ont lancé un appel à candidature. Cette année, sur 56 propositions, dix sculpteurs ont été sélectionnés sur dossier parmi de très nombreux candidats de tous les pays du monde. Ils ont commencé leur travail de création le mardi 5 juillet. L'ouvrage a pris fin le samedi 9 juillet. Les créations géantes nécessitent des matériaux divers : métal, chevrons, 75m de grillage, tirefonds, cavaliers, petit fil de fer, clous, toile de jute, 600kg de foin et 400 kg de paille. Aucun autre matériel que celui fourni par l'organisation n'est autorisé.



Ce 5^e concours a été marqué par un fait nouveau qui a été très apprécié : les restaurateurs de la « Maison d'Angeline » avaient proposé l'année dernière de réaliser eux-mêmes devant leur restaurant, une sculpture géante. Leur idée a séduit. Avec les conseils de Christian Burger et les matériaux fournis par la commune

ils ont réussi à créer, de leur propre chef, une sculpture monumentale en 11 jours, en plus de leur travail au restaurant. Cette initiative a été remerciée et soulignée personnellement par Monsieur le Maire qui apprécierait d'autres initiatives de ce genre de la part des socioprofessionnels de la station. Les organisateurs leur ont attribué en remerciement, un prix à titre honorifique.



La deuxième surprise du concours réside dans l'attribution des prix. Le public et les officiels ont eu la grande surprise de constater que, pour la première fois dans l'histoire du concours, les votes de cette 5^e édition ont plébiscité quatre fois la même sculpture : « KUKULKAN », réalisée par les Mexicains. Ils ont ainsi obtenu le prix des internautes, le prix du jeune public, le prix du public (500 votants), le prix des artistes et le premier prix du jury.

La République Tchèque obtient le 2^e prix du jury avec « Le Petit Prince »

Le Québec, avec « Arabesque » et la Russie avec « Deer » se partagent le 3^e prix du jury.

Le concours se termine en beauté avec l'illumination nocturne des sculptures, moment coloré et musical toujours apprécié des touristes. Le concept des sculptures en paille et foin, initié par la station de Valloire, a été exporté à Paris devant la Tour Eiffel sous la direction de Patrick Burger. Il a réalisé devant ce grand symbole de la France, une sculpture de 6m de haut et 10m de long intitulée « I love Paris », qui a pu être admirée par des millions de touristes qui ont ainsi entendu parler de Valloire.

Marie-Paule Falcoz

LA CHINE, UN MARCHÉ D'AVENIR POUR NOS STATIONS

Un réservoir extraordinaire de clientèle s'offre aux stations de ski françaises avec la Chine qui s'apprête à accueillir les jeux olympiques d'hiver à Pékin en 2022. Le gouvernement chinois prévoit un vaste plan de démocratisation du ski et travaille pour atteindre les 300 millions de skieurs d'ici là.



Le Maire de Valloire et Valloire Tourisme ont sollicité **Savoie Mont Blanc Tourisme** (une association qui réunit les deux départements alpins au sein de l'Assemblée des Pays de Savoie et qui a la mission de promouvoir le tourisme des deux départements de Savoie et Haute Savoie), et **France Montagnes**, (une association regroupant les principaux acteurs du tourisme en montagne française, ayant pour but de promouvoir les montagnes françaises en France et à l'international), pour organiser le vendredi 8 juillet au cinéma une soirée concert sur le thème du « Marché chinois ».

Jean-Pierre ROUGEAUX et Cédric FOGAROLO ont accueilli au cinéma de l'AEP, plusieurs personnalités venues présenter les particularités et les exigences de cette clientèle potentielle. Cette rencontre s'est déroulée sous la forme d'un débat entre ces neuf grands noms dans les domaines de la politique, du tourisme et de la montagne :

- Michel BOUVARD, sénateur de la Savoie,
- Emilie BONNIVARD, vice-présidente de la région Rhône Alpes Auvergne,
- Xavier Le GUILLERMIC, directeur de la section montagne du Club Med,
- Jean-Marc SILVA, directeur de France Montagne,
- Perrine PELLEN, directrice marketing de Savoie Mont Blanc Tourisme,
- Patrick PROVOST, président de Maurienne Tourisme,
- Annie ROUARD, professeur à l'université de Savoie Mont Blanc
- Roger BERGER, ex-président de Prisme S.A.
- Alexis-Olivier SBRIGLIO, directeur de la rédaction de TV8 Mont Blanc

Il est rappelé en particulier que le conseil régional avec Laurent Wauquiez et Gilles Chabert, conseiller technique à la montagne, a lancé un plan montagne dont le premier volet « Plan neige » vise à sécuriser l'enneigement de nos territoires. Le second plan concerne la modernisation de l'hébergement touristique et le troisième est le volet santé. Vu la taille de ce marché, France Montagne et Savoie Mont Blanc travaillent le « collectif » sur une démarche de longue haleine en faisant un état des lieux des stations qui souhaitent s'embarquer dans l'aventure et faire des opérations « Montagne française » dans le monde entier. Il faut semer la graine pour récolter en 2025 face à la concurrence des stations suisses et autrichiennes déjà très bien organisées sur l'accueil de la clientèle chinoise. L'idée est donc de développer un plan d'action conjointement avec les acteurs présents et toutes les forces vives qui interviennent sur le marché, entre autres le Club Med qui a un plan croisé dont l'un des volets est de s'implanter en Chine ainsi que sur les Alpes françaises. Une douzaine de stations accueillent actuellement la clientèle chinoise. L'idée est de travailler la diversité de l'offre en comprenant les souhaits et la culture de cette clientèle. Pour Valloire, c'est sans aucun doute une première porte ouverte vers le marché chinois.

Avant le repas amical, cette soirée s'est terminée sur un concert du chanteur Dantès Dai Liang, chanteur interculturel sinologue de formation. Cet amoureux de nos montagnes, imprégné de culture chinoise, tient dans son pays d'adoption un véritable rôle d'ambassadeur de la culture française au travers de ses chansons, clips, films ou émissions télévisées. Il écrit lui-même ses chansons et est certainement le seul chanteur français qui chante en mandarin. Il a enregistré un titre, "J'aime la Maurienne", qui a fait l'objet d'un clip tourné dans la vallée, avec des paysages magnifiques de nos montagnes.

Marie-Paule Falcoz



PLAN STRATÉGIQUE DE LA SEM ET AUGMENTATION DU CAPITAL

La SEM Valloire est un formidable atout au service de notre commune et de son modèle touristique très spécifique de station village été-hiver, avec ses activités diversifiées. C'est un atout qu'il faut absolument préserver dans un contexte communal difficile de retour aux équilibres financiers garants de la marge de manœuvre nécessaire pour assurer le développement équilibré et durable de Valloire.

Pour que la SEM Valloire puisse assurer son avenir et se concentrer efficacement sur sa mission sans se disperser, elle doit être managée et gérée professionnellement pour ce qu'elle est, c'est à dire une société anonyme soumise aux règles du droit privé mais dont d'une part, les statuts précisent que la collectivité en possède entre 51 et 85 % du capital, et dont d'autre part la mission est précisée dans le cadre d'un « contrat » avec la commune de Valloire (une DSP).

Les observateurs avisés auront certainement remarqué sur le terrain la dynamique actuelle, qui est le fruit d'une réorganisation du management autour d'un comité de Direction efficace, (Lucas Marchand, Christophe Dupraz, Odile Feutrier, Marc Roger, et Eric Viallet), ainsi que de la mobilisation des équipes autour de priorités partagées.

Ces derniers mois, vous en avez eu vent lors de la réunion publique du 14 juin 2016, un bilan stratégique et une feuille de route ont été travaillés, ainsi qu'un montage financier pour permettre une augmentation de capital de la SEM, business plan 2015-2025 refait à l'appui. Nous avons effectivement fait le constat déjà évoqué dans un Colporteur précédent, que le dispositif du domaine devait être achevé pour espérer un réel retour bénéfique des gros investissements récents, certes souhaitables mais très conséquents au regard de nos équilibres financiers (dont TK Cornafond, TK Verneys et Lutin pour 15 m€).

Nous avons en particulier fait le constat que sur les trois dernières saisons d'hiver, l'arrivée tardive de la neige a eu un impact conséquent sur nos recettes d'exploitation et notre CAF (capacité d'autofinancement des investissements), venant contrecarrer les effets de notre pilotage précis et réactif de la structure de coûts.

Le manque de neige naturelle combiné avec des fenêtres de froid trop petites ont mis en avant les limites de notre installation de neige de culture vieillissante ; la couverture neige de notre domaine skiable

n'était pas suffisante pour faire skier l'ensemble de nos clients au tarif public initialement prévu.

Notre plan directeur d'investissement met une priorité à court terme sur la neige de culture. Si nous le financions avec notre capacité d'autofinancement, nous mettrions trop de temps à le réaliser compte tenu des attentes de notre marché et de la concurrence. C'est pour cette raison que nous optons pour un financement par augmentation de capital pour le faire dans un délai court.

Nous avons défini ce service minimum comme suit :

- Une piste, enneigée par neige de culture, au minimum par téléporté.
- Liaison entre les téléportés et les deux massifs : Crey-Du-Quart et Sétaz
- Liaison Valmeinier / Valloire-Place / Verneys
- Production de 60 % de notre volume total théorique en une période de 100h à 150h de froid.

Pour cela il faut augmenter notre couverture actuelle mais aussi augmenter notre capacité de production instantanée afin d'arriver à produire tout cela en moins de 150 heures. Mais il faut parallèlement améliorer ou créer des pistes.

Le programme d'investissements qui permet de répondre aux problématiques énoncées, est évalué à 4M€ et se décline sur les trois années qui viennent. Par la suite, d'autres renouvellements et améliorations de nos réseaux de pistes et remontées sont prévus au business plan.

Nous pensons que ce plan directeur d'investissement est de nature à :

- dans sa première phase, sécuriser le potentiel du CA et de la CAF via la neige de culture
- dans sa seconde phase, permettre le développement durable au service de la station

Nous pensons qu'en conséquence le plan de financement doit avoir recours :

- dans sa première phase, à une augmentation de Capital sécurisant le financement car le renfort de la neige de culture n'apporte pas d'amélioration significative du chiffre d'affaire, et la baisse de la redevance ne sera pas suffisante pour permettre à la SEM d'absorber le coût de cet investissement.

Programme d'investissement

	15/16	16/17	17/18	18/19	19/20	20/21	21/22	22/23	23/24	24/25
Courant	401 407	125 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	350 000	350 000	350 000
RM	320 000	500 000	800 000	8 000 000	300 000	6 000 000	500 000	300 000	300 000	300 000
Pistes		50 000	750 000	750 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Neige	1 450 000	1 500 000	1 500 000	750 000						
Batiments	65 000		400 000		2 000 000					
Total	2 236 407	2 175 000	3 475 000	9 525 000	2 375 000	6 075 000	575 000	700 000	700 000	700 000

- dans sa seconde phase un financement plus classique (CAF + emprunts). Il va de soi que toutes les aides des collectivités pour la neige de culture comme le Plan "neige-stations" en Rhône-Alpes viendront aider le projet.

L'augmentation de capital validée en Conseil d'Administration est de 1 910 125€ par apport au capital au prorata de la répartition de l'actionnariat actuel.

Elle a été validée sur la base d'un plan stratégique et son business plan qui ont été élaborés avec rigueur avec la collaboration de SSP (Savoie Station Participation) et notre Expert Comptable d'après les travaux du CODIR (Comité Directeur) sur un plan neige et un plan RM (Remontées Mécaniques) travaillés en CODIR et des consultants renommés.

Il prévoit un investissement de 28 M€ sur 10 ans soit 2,8M€/an .

La commune de Valloire, SSP, CADS (Crédit Agricole des Savoie) et la CERA (Caisse d'Épargne Rhône Alpes) ont décidé officiellement d'apporter respectivement 1 200 000€, 302 954€, 242 363€ et 157 536€. Les six associations valloiriches actionnaires : (ESF, ESI, Valloire Réservations, APPPS, Association des commerçants cafetiers restaurateurs et hôteliers, syndicat des hôteliers restaurateurs et débits de boissons), ont à ce jour confirmé suivre l'augmentation de capital (1 100€ chacune).

La SEM Valloire est enfin également partie prenante à travers sa filiale SOREVAL, et sa montée en gamme (restaurant l'Alp de Zélie et autres activités loisirs d'altitude permettant de booster l'exploitation d'été) du montage permettant à la commune de Valloire de souscrire cette augmentation de capital. La commune ne pouvant emprunter, a obtenu un financement bancaire qui s'appuie sur une forme de refinancement des murs du restaurant (une cession temporaire de l'usage des murs sous forme de bail emphytéotique) en lien étroit avec des objectifs de performance du restaurant.

Nous tenons ici à remercier publiquement Jean-Pierre Rougeaux pour la commune, ainsi que Michel Bouvard, Pascal Vie et Georges Gaylancermin pour SSP, qui nous ont apporté leur soutien actif sans lequel l'augmentation de Capital, formidable bouffée d'oxygène pour le développement de la SEM, n'aurait pas été possible.

Valloirins, que vous soyez habitants, commerçants, moniteurs ou hébergeurs, soyez persuadés que la SEM et ses salariés se battent pour Valloire. Apportez-leur votre soutien, acceptez que certains choix nécessaires impliquent de petits renoncements, car c'est, et c'est seulement, pour assurer l'avenir !

LES TRAVAUX PRÉVUS GRÂCE À L'AUGMENTATION DU CAPITAL ONT DÉJÀ COMMENCÉ

Cet été les équipes de la SEM ont, comme l'été dernier, montré leur capacité à se surpasser en délais comme en qualité . Le plan de travail était en effet fourni.

La première partie de l'été a permis de réaliser les travaux que la SEM pouvait autofinancer, que ce soit de nombreuses petites améliorations du domaine ou la fin du grand projet de l'année dernière : la piste des Lutins.

Des améliorations multiples ont été réalisées : profilages pistes (Rochers Dahu, reprise Méregers haut, reprise Crocus, Escargot et Soldanelle, reprise drains, élargissement haut des Selles. Reprise pièges à neige, reprise talus virage selles, reprise "S" des Lutins, grillage talus, nettoyage bas Selles, et amélioration de la Sécurité des pistes (Descente du P.S Brives 4), et divers points (placer les bornes du Moulin, reprendre terre G4 Brive /électrique, 10 places Camping Car au camping, accès P16 TSD Brive 2, rocher cascade /câble de treuil, Reprise encrages).

La SEM a également autofinancé la Base de loisir de l'Alp de Zélie (Tyrolienne, Table d'orientation, Mini Tubing, Tyrolienne et Jeux enfants), les travaux sur TK Sétaz, et l'enneigement Escargot Soldanelle (l'amélioration de l'enneigement du secteur Sétaz, lui aussi crucial, n'étant malheureusement pas envisageable pour cet été avant la fin de l'étude d'impact en cours).

La seconde partie de l'été a permis grâce à la rapidité avec laquelle les équipes ont travaillé, et grâce à l'accord des actionnaires privés, de souscrire à l'augmentation de capital, de réaliser en interne des travaux que la SEM ne devait faire qu'en 2017 à savoir le rétrofit des enneigeurs des pistes Belette et Mulot .

Nous avons ainsi pris un peu d'avance sur les travaux que l'augmentation de capital devait financer l'été prochain. Ainsi, à l'été 2017 nous pourrons nous concentrer sur les travaux prévus sur la Sétaz pour augmenter le débit d'eau disponible et la couverture en neige de culture.

C'est encore une fois pour nous l'occasion de remercier les équipes qui sur le terrain, ont déplacé des montagnes... !

Jean-Marie Martin

PDG de la SEM Valloire

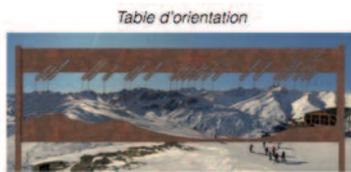
Et le Comité de Direction (Lucas Marchand, Christophe Dupraz, Odile Feutrier, Marc Roger, et Eric Viallet)

L'ALP DE ZÉLIE, SA TABLE D'ORIENTATION ET SES ACTIVITÉS D'ÉTÉ

L'Alp de Zélie est un maillon important de la stratégie de la SEM. C'est tout d'abord le loyer payé par le restaurant qui permet à la commune de Valloire de trouver un financement pour souscrire à l'augmentation de capital de la SEM.

C'est ensuite une politique de montée en gamme qui permet en une saison à l'Alp de Zélie de passer de la dernière place dans trip advisor à la 14^e, de faire croître le chiffre d'affaire de 5% malgré une saison très difficile pour les restaurants d'altitude (manque de neige à Noël, mauvaise météo pendant les vacances d'hiver), ainsi que d'améliorer sa marge sur matière première de plusieurs pourcents.

C'est enfin une pièce essentielle du dispositif pour permettre à la SEM Valloire d'améliorer l'équilibre très difficile des comptes de la saison d'été en permettant une croissance par les volumes de passages en Brive.



Une cérémonie d'inauguration de l'Alp de Zélie, de sa table d'orientation et de ses activités d'été (Mini Tubbing, Tyrolienne et Jeux enfants) a eu lieu le 11 juillet en présence du Sénateur Michel Bouvard, de Monsieur le Maire de Valloire et d'autres élus. En tant que PDG de la SEM j'ai ainsi eu l'occasion de souligner que « Tradition et Avenir » ne doivent en aucun cas être opposés. La bonne modernité ce n'est pas de raser le passé pour adopter systématiquement tout ce qui est nouveau. Les touristes ont besoin d'histoire... Et notre territoire a une tradition, un patrimoine, une histoire extraordinaire à partager avec eux. C'est un vrai atout sur lequel s'appuyer pour construire notre

avenir. Arthur, l'artiste concepteur de la table d'orientation, a su réunir dans son œuvre, l'art et la topographie afin de nous séduire. Merci à lui et aux équipes de la SEM qui ont travaillé sur le projet en sus d'un plan de travaux ambitieux pour cet été. Je remercie leur enthousiasme et leur engagement.

Jean-Marie Martin
 PDG de la SEM Valloire

MOUNTAIN DEBRIEF L'ÉTÉ UNE MONTAGNE DE POTENTIEL

La deuxième édition du *Mountain Debrief* organisée par la Fédération Professionnelle des Entreprises du Sport et des Loisirs, sous la présidence de Michel Giraudy Maire de Bourg-Saint-Maurice, s'est tenue à Valloire les 2 et 3 septembre 2016, notre station s'étant proposée pour accueillir ce rassemblement cette année. La richesse des informations statistiques montre que l'on commence à se doter de données fiables ce qui devrait aider les plans d'actions des élus et des professionnels.



Monsieur le Maire a ouvert la séance en rappelant avec passion combien nos montagnes sont sources de dépaysement, de calme, d'émerveillement pour notre clientèle, et que la meilleure publicité réside dans l'accueil des villageois et la beauté de nos paysages. Fabrice Pannecoucke, conseiller régional de Rhône-Alpes-Auvergne et Maire de Moutiers rappelle l'importance des contrats « Espaces Valléens » mis en place par la région pour soutenir le tourisme d'hiver comme d'été en montagne. La question de l'hébergement sera aussi le sujet du « Plan montagne acte II » qui sera ouvert en 2017.

Rappelons avant tout que la montagne d'été, comme le tourisme en général, reste tributaire des aléas climatiques, économiques et politiques, ainsi qu'il en a été en 2016. De plus le calendrier scolaire, qui va nous être encore plus défavorable en 2017, n'arrange pas les choses. Le poids des hébergements non marchands (chez des amis, dans la famille, résidences secondaires, échanges de logements...) atteint désormais 57% des hébergements et pèse bien lourd dans cette économie de marché ! Les secteurs de bords de mer ou bords de lacs sont bien évidemment favorisés.

Le plus important dans le tourisme d'été en montagne, est de cibler ce que recherchent les clients. Il s'agit de construire une vraie stratégie marketing basée sur la famille et les enfants.

On ne peut plus vendre la montagne comme il y a 40 ans. L'imagination doit exploser pour créer de nouveaux produits, simples mais innovants.



Il ne s'agit pas de proposer des produits gratuits, mais des structures de qualité, payantes, et très attractives. La notion d'accessibilité de la montagne doit être prise en compte pour une clientèle familiale de style « Monsieur-tout-le-monde ». Les différents acteurs de la montagne doivent travailler main dans la main pour arriver à mettre en place un projet global. Le Tyrol a su créer un produit très attractif en proposant à ses clients un parcours de jeux d'eau pour petits et grands, autour d'un thème issu d'une légende locale, nommé « L'eau des sorcières ». La société de remontées mécaniques propose, à l'arrivée de sa télécabine, de nombreuses activités plus ludiques et originales les unes que les autres. Ce concept obtient un énorme succès auprès des vacanciers et des habitants de la vallée. Cet exemple Autrichien bouscule le modèle français et nous interroge sur notre capacité à agir collectivement.

Valloire a pu ébaucher cet été un concept semblable avec ses animations proposées à l'arrivée de la télécabine de la Brive, qui ont eu un grand succès.

En ce qui concerne les sports (VTT, escalade, via ferrata,) ils évoluent également. Les pratiquants qui maîtrisent parfaitement leur sport sont de moins en moins nombreux, alors que le nombre des amateurs progresse beaucoup. Les structures ainsi que les professionnels doivent donc s'adapter et proposer du matériel et des activités moins difficiles, moins techniques et moins chères, en gardant en mémoire que les meilleures ventes de l'été sont réalisées sur la chaussure de sport et de montagne. Les magasins de sport doivent évoluer en fonction de cette demande et miser véritablement sur le secteur de l'été et pas seulement sur l'hiver. Le vélo électrique a un succès grandissant. Les loueurs le proposent de plus en plus, mais la meilleure publicité est de le tester... la plupart des sceptiques en reviennent convaincus. Les bilans des nombreux intervenants (Savoie Mont Blanc tourisme, France Montagne, Atout France, cluster montagne, Sevabel, Nike, techfun...) sont en légère hausse malgré tout cette année. Cependant n'oublions pas que la fréquentation touristique dans le secteur de montagne a chuté de 20% en une dizaine d'années. La baisse d'attractivité concerne toute la France. Il s'agit donc d'inverser rapidement la tendance et de ne pas s'endormir sur nos lauriers. Le fond d'investissement pour le tourisme lancé récemment au niveau national n'a pas encore été bien ressenti...

La journée de vendredi s'est achevée par un dîner à l'Alp de Zélie où chacun des participants a pu admirer la beauté de nos montagnes et savourer la bonne cuisine de notre restaurant d'altitude. Tous les participants ont été séduits par l'organisation et l'accueil de Valloire et l'Alp de Zélie !

Marie-Paule Falcoz



BILAN ET ÉVOLUTIONS

BILAN DE L'ÉTÉ 2016

Après deux étés de progression notable, l'été 2016 voit à nouveau une très légère progression globale.

Si juillet progresse cette année, le mois d'août reste, depuis plusieurs années, le plus fort en volume

L'HIVER 2016/17

Voici quelques éléments pour cet hiver même s'il est encore tôt pour avoir une tendance fiable.

Comme attendu, le début de saison est malheureusement affecté par des vacances françaises décalées à Noël et des fêtes tombant un dimanche. Les réservations déjà effectuées permettent cependant de valider les choix de dates d'arrivée et de positionnement tarifaire.

Les réservations commencent tout de même bien puisqu'elles sont globalement en avance de +5% sur l'an dernier à la même date.

Que ce soit pour l'hiver ou pour l'été, les tendances sont donc bonnes pour Valloire Réservations avec un nombre de réservations et un volume d'affaire en progression stable depuis plusieurs années.

VALLOIRE RESERVATIONS PARMI LES AUTRES OUTILS DE VENTE

Nous souhaitons vous tenir informés de la santé et de l'évolution de Valloire Réservations sur plusieurs années ainsi que de sa performance parmi les autres outils de commercialisation de stations françaises.

Les centrales de réservation sont le fer de lance de la commercialisation des stations de montagne.

Avec un volume d'affaires en progression constante qui dépassera les 4,2 millions d'euros cette année, Valloire Réservations se situe en 2016 entre la première et la troisième place des centrales de réservation de stations en France.

Les autres grosses centrales aux volumes comparables sont situées dans des stations de plus grande taille (Val Thorens, Tignes, les Menuires, les 2 Alpes).

Les ressources importantes engagées par ces grandes stations pour leurs outils de réservation (avec des budgets jusqu'à trois fois supérieurs pour des volumes d'affaires équivalents) les rendent généralement déficitaires.

L'activité de Valloire Réservations est autofinancée depuis plus de 20 ans, sans aucun financement public.

Cette bonne santé financière nous permet de respecter l'engagement pris auprès de la municipalité de participer financièrement à la dynamique commerciale station : nous finançons le budget de commercialisation de la station (pot commun SEM Valloire, Mairie, Valloire

Réservations administré par Valloire Tourisme) à hauteur de 22.000 € en 2016.

Les places de marché, après environ 15 ans d'existence, restent minoritaires dans les stations que ce soit en nombre ou en chiffre d'affaires généré.

Seule la place de marché assistée très particulière de la Plagne (ouverte uniquement aux professionnels, avec un fonctionnement très proche d'une centrale de réservation) génère un volume d'affaires comparable aux grosses centrales de réservation. Aucune autre place de marché de station (Chamonix, Val d'Isère...) ne génère de volume important.

	Chamonix	Tignes	Valloire
	Place de marché	Centrale resa	Valloire resa
lits touristiques	80 000	30 000	16 329
lits chauds	20 000	16 000	7 667
lits en centrale ou place de marché	6 000	9 000	6 749
%age de lits touristiques représentés	8%	30%	41%
%age des lits chauds représentés	30%	56%	88%
Volume d'Affaire (env.)	1 000 000 €	4 000 000 €	4 200 000 €
Volume d'affaires par lit station	13 €	133 €	257 €
Volume d'affaire par lit chaud station	50 €	250 €	548 €

Au-delà de ces chiffres, il faut surtout retenir qu'une centrale de réservation est un outil vertueux pour une station qui permet :

- Banalisation de l'offre touristique
- Mise en relation et adaptation de l'offre et de la demande des partenaires station et hors station
- Expertise inégalée du personnel sur l'offre de la station
- Rôle de conseil prépondérant à l'heure du tout numérique (avec l'appui indispensable et toujours plébiscité par la clientèle du contact humain, même sur la réservation en ligne)
- Qualité et diversité des services apportés aux clients comme aux propriétaires
- Garantie d'un professionnel sur les séjours et l'ensemble des services proposés (sécurité du séjour garantie pour le client sur la disponibilité, la qualité, les services...)

LES ÉVOLUTIONS DE VALLOIRE RÉSERVATIONS

Dans un métier en perpétuelle évolution et de plus en plus technique et complexe, pour inscrire dans la durée des performances de qualité, des remises en question et des changements permanents sont indispensables. Ces changements, pas forcément toujours visibles, permettent de coller aux demandes et aux évolutions du marché, ainsi qu'aux dernières tendances du marketing touristique sur lequel nous effectuons une veille permanente.

Si 60% de nos clients réservent en ligne, ils sont 80% à utiliser notre site internet dans leur processus de décision ou de réservation.

Valloire Réservations a depuis un an mis en place de nombreuses évolutions :

Automne 2015 : Mise en place du logiciel Arkiane V2 ainsi que d'une nouvelle réservation en ligne (espace client, nouvel espace propriétaire, amélioration des ventes additionnelles, du tunnel de vente...) et d'un outil de Gestion de la Relation Client.

Printemps été 2016 : Mise en place de l'outil de vente Ingénie offrant les services d'une place de marché hôtelière avec du stock en temps réel tout en conservant les garanties et le service d'une centrale. Nouveaux moteurs de réservation en page d'accueil et dans les pages intérieures différenciant hôtels, résidences de tourisme et appartements et chalets.

Automne 2016 : Déménagement vers de nouveaux locaux plus spacieux et mieux situés (rue des Grandes Alpes) afin d'être plus visibles et de mieux accueillir nos clients.

L'accueil physique et le contact humain sont des composants indispensables pour rassurer le client dans son acte de réservation et pour sa satisfaction lors du séjour.

Nous conservons bien sûr les services apportés aux clients mis en place depuis plusieurs années : accueil des clients 7 jours sur 7 en saison d'hiver, envoi des forfaits de ski à domicile, libre choix de la location de matériel de ski (dans tous les magasins de Valloire) et de l'école de ski, réductions Early Booking...

La mise en place de de l'outil de vente Ingénie nous a permis de créer de nouveaux partenariats et nous collaborons aujourd'hui avec l'ensemble des hôtels de la station.

De manière plus globale, nous représentons aujourd'hui :

70% des meublés classés

L'ensemble des agences immobilières

L'ensemble des hôtel

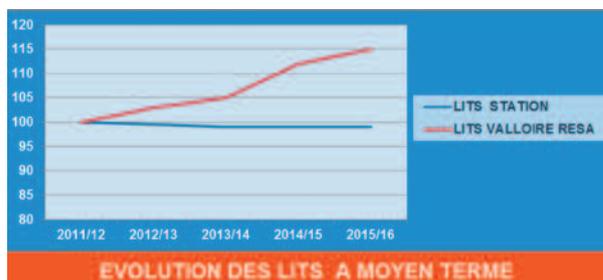
L'ensemble des résidences de tourisme

De nombreux villages vacances

Nous avons également des collaborations fortes et anciennes avec les nombreux prestataires de la station : SEM Valloire, ensemble des loueurs de matériel, les deux écoles de ski, guides et accompagnateurs, traiteurs, garderie...

LES PERFORMANCES DE VALLOIRE RÉSERVATIONS A MOYEN TERME

Il nous a semblé intéressant de vous présenter une évolution de nos performances à moyen terme en les comparant à l'évolution générale de Valloire.



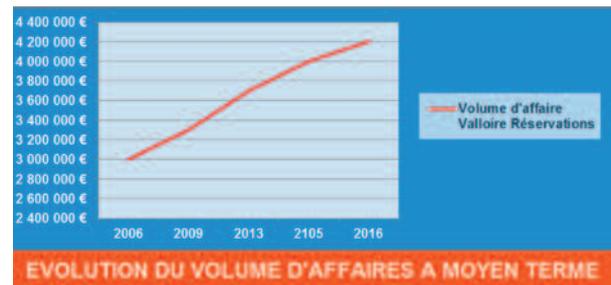
Sources Comète / G2A

Alors que le nombre de lits à Valloire est stable, la station a cependant commencé à perdre des lits chauds depuis 2012 (fin des premiers baux commerciaux en résidence de tourisme).

Dans le même temps, Valloire Réservations voit son stock de lits chauds augmenter de manière régulière, que ce soit avec les propriétaires particuliers, les propriétaires issus des fins de baux en résidence (pour lesquels nous avons une stratégie active au service de la station) ou les agences immobilières.

Valloire Réservations permet de maintenir sur la station un stock important et stable de lits chauds (commercialisés en France et à l'international) au lieu de voir ces lits devenir tièdes ou même totalement froids.

Sources Comète / G2A



L'activité de Valloire Réservations est en augmentation depuis 15 ans. Notre volume d'affaires, déjà conséquent en 2006, a régulièrement augmenté depuis pour atteindre 4,2 millions d'euros en 2016.

Enfin, je ne peux terminer cette présentation de notre activité sans saluer la qualité du travail de notre équipe. Ce sont en effet entre 6 et 7 emplois non délocalisables que Valloire Réservations permet de maintenir à Valloire.

La mise en service des nouveaux logiciels et les diverses évolutions ont mis l'ensemble du personnel à contribution. Cette mission technique et complexe a été remplie sans délaisser ni nos clients ni nos propriétaires.

Les excellents retours des enquêtes qualité mises en place depuis presque deux ans attestent de la qualité de leur travail dont je les remercie.

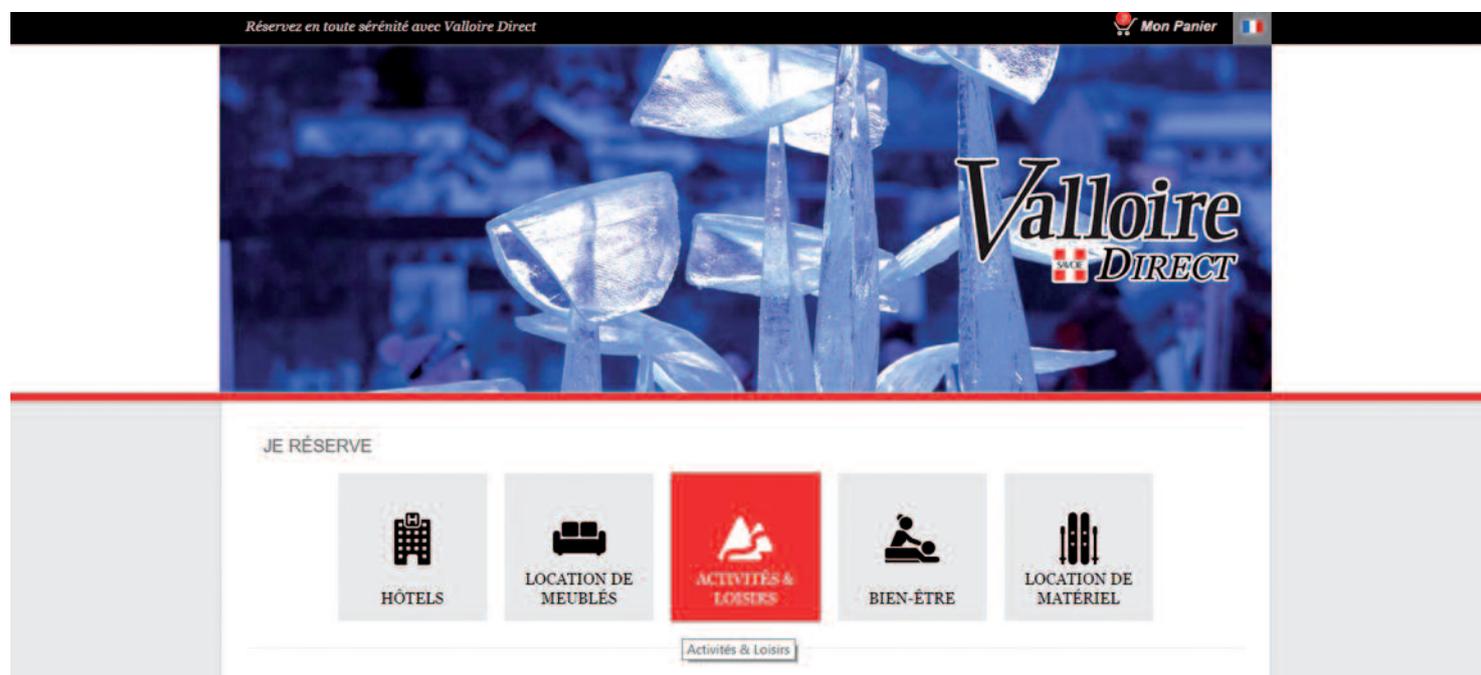
A l'heure où le « tout en ligne » s'affirme, il est important de comprendre que cela n'enlève rien à la nécessité du rapport humain qui reste et redevient un facteur important de la qualité du service.

C'est également un élément prépondérant de ce que le webmarketing appelle la « réassurance » (dont l'objet est de créer et maintenir la confiance de l'internaute) indispensable que ce soit pour la conquête de nouveaux clients ou leur fidélisation.

En espérant que cette (longue) présentation vous permette d'y voir plus clair sur la santé et les évolutions de Valloire Réservations, nous vous souhaitons une bonne saison d'hiver !

Thierry Durand - Directeur

UNE ASSOCIATION EN MOUVEMENT



Chers adhérents actuels et futurs,

Depuis sa création en Août 2015, notre association a rapidement grandi et réunissait au 1er octobre, 104 membres : 7 hôteliers, 76 propriétaires de locations meublées, 12 loueurs de matériel, 6 prestataires d'activités, les 2 écoles de skis et le bureau des guides.

En février 2016, les adhérents souhaitant devenir acteurs de leur commercialisation, l'association s'est dotée de l'outil « Place de marché Open System » développé par la société Alliance Réseaux de St Jean de Maurienne.

Cet outil moderne, de plus en plus répandu dans les stations de ski et les principales destinations touristiques permet de regrouper une offre commerciale complète sous un seul site. Nous l'avons baptisé « Valloire Direct » : www.valloiredirect.com

Il répond de manière simple et efficace aux nouvelles attentes des clients qui recherchent un séjour de vacances en appartement ou en hôtel, mais aussi des activités, du matériel ou des cours de ski ou encore du Bien-être dans leur futur lieu de vacances...

LE FONCTIONNEMENT DE VALLOIRE DIRECT

- **Pas d'intermédiaires** : les ventes se font en direct entre les vendeurs et les clients.

- **Autonomie et flexibilité** : L'association ne possède pas de locaux commerciaux, son espace de vente est le web. Pour cela, elle met à votre disposition une interface sur laquelle vous modulez et paramétrez vos offres qui sont immédiatement mises en ligne. Vous êtes l'acteur de vos ventes : fermez, ouvrez, adaptez ou remisez votre offre instantanément.

- **Présentation au client** : vos coordonnées sont affichées, le client peut ainsi prendre contact avec vous directement. Les disponibilités des hébergements s'affichent automatiquement, les descriptifs sont complets, l'outil est facile d'utilisation et accessible à tous, même à ceux qui distribuent déjà leurs offres sur d'autres sites internet ou autres canaux de vente.

- **Vente de prestation** : L'outil offre des possibilités d'acheter uniquement des activités dans la station sans forcément réserver un hébergement (ce qui est intéressant pour les propriétaires de résidences secondaires qui ne voudraient acheter qu'une activité, par exemple).

- **Paiement** : Un outil de paiement sécurisé permet à l'internaute de procéder à un seul règlement pour l'hébergement ET les activités : chaque client est ainsi incité à compléter son achat d'hébergement par les activités qu'il souhaite.

À ce jour, nous attendons une offre de la part de la société des remontées mécaniques (Sem Valloire) pour proposer ainsi une offre complète avec la vente de forfaits de ski.

- Des frais de 3,5% toute l'année, qui couvrent les coûts de fonctionnement de l'outil place de marché et le développement commercial.

Accessible depuis le site Internet de la station www.valloire.net, Valloire Direct devient ainsi une « vitrine commerciale digitale », dans laquelle les vacanciers n'ont plus qu'à composer le séjour qui leur correspond le mieux, confortablement installés chez eux, devant leur ordinateur, leur tablette ou leur smartphone !



3 réunions d'informations ont été organisées à la salle du Galibier :

Deux réunions d'informations (23 juin et 11 juillet) ont fait salle comble. L'une s'est tenue en présence d'une partie du conseil municipal. Ces deux réunions étaient animées par Grégoire Reyns, parrain de l'association.

Ces deux réunions ont été accompagnées de plusieurs sessions de formation pour les différents métiers : Hébergeurs, loueurs de matériel et commerçants.

Une troisième réunion s'est tenue le 15 septembre avec les adhérents pour répondre aux questions suite au lancement de la place de Marché et présenter les diverses fonctionnalités offertes par l'Open System : synchronisations de calendriers (Open System avec Airbnb, Homelidays, Booking pour ne citer que les principaux), intégration d'un outil de vente sur votre site personnel.

Vous êtes nombreux à nous demander de multiplier ces réunions au cours de l'année, l'association en programmera de nouvelles avec des représentants de l'association ou des intervenants extérieurs que ce soit pour former, échanger ou vous aider à mieux commercialiser votre offre.

Pour conclure, l'association débute cet automne sur une belle dynamique instaurée grâce à l'implication des adhérents et au lancement du site Internet. Lancé le 06 Septembre, il connaît une belle fréquentation, les premières réservations sont arrivées moins de 8 h après sa mise en ligne, gage de sa fiabilité et de sa simplicité d'utilisation pour les internautes !

Les débuts sont très positifs puisque les réservations ne cessent de croître avec un Chiffre d'affaire généré de plus de 40 000€ sur les 3 premières semaines.

Vous souhaitez adhérer ? avoir des informations ?

N'hésitez pas à nous contacter : atouvalloire@gmail.com

Vous n'êtes pas à l'aise avec les outils informatiques et souhaitez faire figurer votre appartement, votre activité ou vos produits ?

Contactez-nous, nous vous proposons des solutions d'accompagnement.

Enfin, nous tenons à remercier chaleureusement les nombreux soutiens

et témoignages que nous avons reçus.

A bientôt !

Lionel Savoye, Président ATou Valloire

Le Grand Hôtel

73405 Valloire



OR NOIR, OR BLANC ? QUESTION D'ÉPOQUE

Tous les articles de cette rubrique « Souvenirs », ont été rédigés à l'aide des documents minutieusement classés et répertoriés dans les archives communales, par Jacky MARTIN, archiviste employé par la mairie depuis 1971, que nous tenons à féliciter et à remercier pour la qualité et la précision de ses classements.

Si vous avez de vieux souvenirs concernant notre village, susceptibles d'intéresser les générations plus jeunes, les nouveaux habitants ou encore les résidents secondaires, nous sommes prêts à les recueillir et à numériser vos photos pour en faire profiter nos lecteurs. Contact : Marie-Paule Falcoz (06 20 20 72 96 / falcoz.etienne@neuf.fr)



À VALLOIRE, OR NOIR..., OR BLANC... ? QUESTION D'ÉPOQUE !

Si la zone des grandes résidences de tourisme implantées à l'entrée de Valloire sur votre gauche se nomme « Les Charbonnières », ce n'est pas par hasard. En empruntant les sentiers de ce secteur on comprend vite que son sol est riche en charbon. Nombreux sont les anciens du village qui ont participé à son extraction à la sueur de leur front.

Le premier document d'archive retrouvé sur le sujet date de 1862 et relate une demande de la part de la commune de Valloire, de procéder à des fouilles sur son sol communal, à effet d'y découvrir des gisements de charbon. Demande rejetée en 1863 par le ministère de l'agriculture. Il est certain que les Valloirins se servaient depuis longtemps, de toute évidence, en minerai de charbon, sans autorisation, pour subvenir à leurs besoins en combustible. En effet on retrouve un procès verbal de contravention datant de 1868 rédigé par le garde-champêtre communal ayant trouvé 12 travailleurs occupés à extraire du « charbon de terre » sur le communal !

Il faut attendre 1886 pour découvrir la première autorisation d'exploiter accordée par le préfet à un particulier.

En 1901, un parisien nommé OURTH présente un plan donnant très précisément l'emplacement de 13 gisements sur des secteurs allant du Crêt du Quart à la Sétaz jusqu'à la Ponsonnière. Il sollicite pour deux ans un permis de fouille pour recherche d'anthracite et offre de laisser les habitants libres d'extraire leur charbon pour leurs besoins personnels. De nombreuses demandes successives sont refusées par le conseil municipal. C'est à partir de 1902 que l'on trouve trace d'une première délibération donnant l'autorisation d'exploiter, fixant des conditions strictes concernant le dépôt des déblais, les précautions à prendre, et l'indemnité à verser à la commune. A partir de cette date, plusieurs exploitants se succèdent. Il s'agit de particuliers tels que Mr Auguste Cornu sous la direction d'un ingénieur des

mines nommé Mr Gojon, puis Mr Octavien Rambaud, ainsi que diverses sociétés telles que « les charbonnages de Valloires » (notez au passage qu'il y a moins de 40 ans encore, Valloires s'écrivait avec un « s » sur tous les documents officiels), la « Société des cartonneries de La Rochette » ou la « Société Foncière et Minière Stéphanoise ». On exploite successivement sous diverses conditions qui évoluent au fil des ans :

- verser une indemnité de 1000frs à la commune et laisser le charbon extrait aux habitants,
- en céder gratuitement 30 tonnes à la commune pour le chauffage de ses bâtiments,
- en vendre 80 tonnes aux Valloirins à bas prix.

En 1947, un ingénieur de la « Société Foncière et Minière Stéphanoise », Monsieur Maréchal, qui avait inventé un procédé pour « carboniser les tourbes et en faire un excellent charbon donnant une belle flamme sans odeur », obtient un permis du Maire et du Préfet pour recherche d'anthracite. L'exploitation va durer jusqu'en 1953.

Entre 50 et 58, quatre prospecteurs se partagent les secteurs à exploiter. Ils extraient ainsi, dans l'ensemble, 30 000 tonnes de charbon par an qui rapportent à la commune 25 frs la tonne.

Après cette période, l'exploitation du charbon à Valloire est stoppée car plus rentable.



C'est une conversation avec Georges Savoye de L'Archaz qui nous a donné l'idée de cet article. Son père Jean Savoye fut, dans les années 52/53, comme Lucien Gallice et tant d'autres, embauché dans ces mines, à l'extraction. Georges nous a retrouvé une ancienne photo prise devant l'une de ces exploitations au-dessus de Geneuil. Sur cette photo on peut voir, à gauche de l'entrée de la mine, Mr Maréchal l'ingénieur des Mines et à sa droite Jean Savoye, le père de Georges. Les deux autres hommes étaient des travailleurs Nord Africains. On aperçoit le tuyau de l'air comprimé qui alimentait les compresseurs. On trouvait à Valloire plusieurs entrées de mines. Elles sont évidemment toutes rebouchées et presque invisibles aujourd'hui.

Depuis cette époque, pas si lointaine que ça après tout, les choses ont bien changé. Les Valloirins ont découvert que l'or ne se trouve pas sous leurs terres, mais qu'il les recouvre ! Pourtant, que l'or soit noir ou blanc, il reste éphémère... Tout est simplement une question d'époque, et de temps qui passe !

Marie-Paule Falcoz

L'ORIGINE DU REFUGE DES AIGUILLES D'ARVES

À partir des archives de la commune ainsi que d'un vieil article de journal et de quelques photos prêtés par Camille Rambaud et par le couple Martin, trois rencontres aussi sympathiques qu'intéressantes nous ont permis de réaliser ce petit retour en arrière sur l'origine du refuge du Club Alpin Français (CAF) niché au creux des Aiguilles d'Arves. Ces personnes, d'âges différents, mais toutes amoureuses de la montagne: Emile Peirola, Camille Rambaud, Martine et Henri Martin, ont comme point commun le refuge. Nous les remercions d'avoir bien voulu nous faire part de leurs souvenirs.



Dans les années 36-37, quelques Saint-Jeanais, férus de montagne dont Louis Rolland, Maurice Guimard et Marcel Deléglise, avaient commencé à entraîner les jeunes Mauriennais à réaliser, dans de bonnes conditions, de grandes courses en montagne. Emile Peirola, fort de sa passion et de ses 24 printemps, faisait partie de ces fous de montagne. Pas un sommet qu'il n'avait escaladé avec ses amis. Ce sont des hommes passionnés comme eux qui fondèrent, après guerre, le CAF en Maurienne.

Dans les années 70, Camille Rambaud, de huit ans leur cadet, lui aussi amoureux de la montagne, participait activement, aux côtés de Jean et Josette Massé, Sylvain Chinal de Modane, Félix Charvoz de La Praz, Robert Viallet, Robert Léard et Alain Sandon de Saint-Jean, entre autres, à la vie du club dont Paul Praz était alors le président. Le CAF cherchait à cette époque un endroit idéal pour implanter un refuge. Une solution côté Valloire offrait un éventail très large de clientèle, en hiver pour le ski de randonnée et en été pour les grandes courses en haute montagne. Le choix s'orienta donc sur le secteur valloirain des Aiguilles d'Arves, à 2260 mètres d'altitude.

En janvier 1973, le président de la section du CAF de Maurienne : Jean Massé, lança les premières transactions avec la commune de Valloire pour obtenir du terrain sur les alpages communaux afin de construire au lieu dit : « l'Épaisseur », un refuge de 56 places, et au pied des Aiguilles d'Arves une baraque bivouac. La commune céda ces terrains au prix de 10 frs symboliques. Pour l'emplacement exact

lors de la rencontre sur place du 20 mai 74, on écouta l'avis des anciens sur les avalanches qui étaient descendues sur ces pentes de mémoire d'homme. L'action conjuguée du comité de liaison départemental du CAF à Chambéry avec son président Mr Roger Feasson, et de la section de Maurienne grâce à son président Jean Massé de Modane et à Robert Viallet de St Jean, aboutit, avec l'appui des pouvoirs publics, à la réalisation de ce refuge toujours très fréquenté.

Les travaux menés par l'entreprise d'Elysée Savoye qui avait été choisie pour les réaliser, commencèrent le 24 juin 1974 et se terminèrent le 20 septembre grâce à de nombreux héliportages. L'inauguration rassembla de nombreuses personnalités. L'on peut reconnaître sur la photo, entre autres, Camille Rambaud, Jean-Baptiste Magnin, Maire de l'époque, Paul Praz, Guy Ameye... La première ouverture au public fut officialisée dès décembre 74. Martine et Henri Martin furent les premiers gardiens et le restèrent pendant dix ans. Le couple tenait ce refuge de fin février à mai, et de juin à fin août, dans de bonnes conditions : eau courante et douches chaudes grâce à l'eau de la source qui avait été captée, et au groupe électrogène. Le ravitaillement des denrées alimentaires et matériaux se faisait souvent à dos d'homme, ou de mulet. Quelques souvenirs particuliers apportent un peu de piment à notre histoire : une énorme avalanche était descendue un hiver non loin du chalet, mais le refuge, bien implanté grâce à la sagesse des anciens, avait été préservé... ! Martine, enceinte de 9 mois, fut emportée par hélicoptère de façon précipitée, à l'hôpital de St Jean, pour accoucher de son premier enfant...



Voilà donc l'histoire du refuge des Aiguilles, qui reste l'un des buts les plus prisés et toujours très apprécié des skieurs, randonneurs et alpinistes, car la beauté de nos rochers, de nos pentes neigeuses ou verdoyantes, ne cesse de séduire. Merci donc, à tous ces passionnés pour ce petit « nid d'aigle » qui a eu l'honneur d'être implanté du côté valloirain.

Marie-Paule Falcoz

FOOT VALLOIRE ASSOCIATION ALCIMY



Une réussite pour ce printemps 2016 : 40 adhésions réparties en 3 équipes entraînées par Eric Da Silva Lopez et Maud Giraud (formée CFF1).

Il y a eu une certaine mobilisation des parents pour remplacer les entraîneurs en cas d'absences, ainsi que pour le dernier entraînement de la saison, matchs parents-enfants mélangés, et pour finir sur une touche sucrée avec goûter partagé!

On a pu constater une réelle motivation des enfants, et un investissement certain de la mairie pour le bon déroulement des entraînements!

VAL PATIN

La saison 2015/2016 de patinage s'est terminée par de beaux évènements pour le Val patin, notamment avec la participation des enfants au spectacle de Philippe Candéloro et sa troupe cet hiver, un moment magique pour nous tous!



Le club a également été gratifié de quatre podiums pour 4 patineurs en compétition régionale à Chamonix (Bravo à Jimmy Bouteiller, Marion Raina, Clothilde Le Bigot, Othilie Montmain)
De nombreux podiums ont été réalisés à la rencontres des « Marmottes » de l'Alpe d'Huez, amenant ainsi le club à gagner le classement général et à remporter le trophée des marmottes.

Voici les résultats podium (les patineurs sont dans des catégories différentes en fonction de l'âge et du niveau)

1^{ère} place pour :

-Stessy Reydet, Mélissa Le Bigot, Lou Berriet, Tessa Braesch

2nd place pour :

-Maëlys Albrieux Grange, Lucine Rosset, Erine Lovato, Othilie Montmain

La reprise a commencé depuis le mercredi 7 septembre
-de 13h45 à 15h pour les grandes sections et CP
-de 15h15 à 16h15 pour les petites et moyennes sections
entraînés par Maud Giraud

le samedi 10 septembre

-de 9h15 à 10h45 pour les CE1 et CE2

- de 11h à 12h30 pour les CM1 et CM2

entraînés par Julien Hafsaoui

Pour cet automne, la saison se termine également par un match parents-enfants avec goûter partagé le mercredi et apéritif partagé le samedi matin!

Prochains entraînements après les vacances d'avril 2017 !

Julien a aussi relancé les matchs adultes! Le premier a été un franc succès. Pour tout volontaires souhaitant taper un peu la balle, les dates sont précisées par e-mail, donc ne pas hésiter à prendre contact avec Julien Hafsaoui !

Foot Valloire est relancé !!!

Maud Giraud

3^e place pour :

-Angela Tissot, Anna Schappler , Marion Raina

Bravo à tous !!!

Concernant le Roller :

- tous les patineurs ayant passé leur médaille de niveau l'ont obtenue (roue jaune, roue verte, roue bleue)

-une troisième place lors du "2h de Roller de Chambéry " pour l'équipe féminine "les valloiriches" (Othilie, Tessa, Clothilde, Mélissa) ce qui est un très beau résultat pour une première compétition de Roller.

Le club reparticipera cette saison à cette course en équipe où la bonne humeur était au rendez vous.

Une très belle saison qui s'est achevée fin juin avec une augmentation du nombre de licenciés sur glace et en roller.

La saison 2016/2017 à débuté cet été, elle a été consacrée à l'entraînement technique, l'apprentissage de nouvelles figures pour tous les groupes de niveau. De plus trois spectacles ont animé les soirées de l'été à Valloire.

Le club remercie les techniciens de la commune pour l'apport des bancs, et nos techniciens de la patinoire Claude et Stéphane pour leur soutien au quotidien!

En ce moment c'est reparti pour le roller tous les vendredis, n'hésitez à venir essayer!

Amandine Joffroy

Pour infos/inscriptions : 07 60 75 91 03

SNOWCLUB VALLOIRE GALIBIER

UNE SAISON AGITÉE QUI SE TERMINE DE LA PLUS BELLE DES MANIÈRES

Entre un début de saison pauvre en neige, des déplacements tronqués, un calendrier chamboulé, un budget restreint, une météo capricieuse pendant les Championnats de France, une lourde charge organisationnelle... la saison a été mouvementée pour notre Club !!!

Nous sommes néanmoins parvenus à nous adapter et à faire face à tous ces aléas, grâce à l'implication sans faille de nos coachs, des membres du bureau, des parents et des enfants.

Nos efforts ont été récompensés par une belle représentation du Club lors des diverses compétitions régionales, nationales et internationales, et par des résultats probants pour nos athlètes.

Notre athlète handisport, Sylvain BRECHET, a brillamment porté les couleurs du CLUB en conservant son titre de Champion de France de Snowboard-Cross, et en participant au Circuit International Para-Snowboard IPC, avec une belle 13^e place au général. Il a considérablement réduit l'écart qui le sépare des meilleurs coureurs internationaux et le TOP 10 international est un objectif atteignable pour la prochaine saison.

Notre chef de file, Lucie SILVESTRE, a accompli une saison sportive pleine, avec de nombreuses victoires et podiums sur le plan national et international, une très belle 10^e place au Championnat du Monde Junior en Slope-Style et un titre de Meilleure Jeune Espoir lors de ces mêmes championnats, Vice-championne de France sur l'épreuve du Big Air et 3^e en Slope-Style. Elle a intégré le groupe Elite Jeunes de la FFS.

Les 2 potes, Noé PETIT et Hugo VUILLERMET, ont confirmé leur gros potentiel en réalisant une fort belle saison avec en point d'orgue un titre de Champion de France Benjamins en Slope-Style pour Noé, et un double podium dans la catégorie Poussin en Slope-Style et en combiné pour Hugo. Ce titre et ces places d'honneur sont venus récompensés une saison pleine en terme de résultats. Noé a pu intégrer le Plan National Jeune et participer à des stages sur neige au mois de Juillet aux 2-Alpes avec les meilleurs jeunes Français, et nos 2 athlètes sont susceptibles d'intégrer le Groupe Elite du Comité de



Savoie pour la saison à venir.

Et derrière, la relève pointe déjà le bout de son nez et ne va pas tarder à faire parler d'elle : Anaïs JOUFFROY est plus que prometteuse, Noa VUILLERMET et Roméo DELEGLISE continuent leur progression, sans oublier notre groupe d'apprentis riders (2010-2009-2008) qui fait des émules et dont la progression de certains(nes) est fulgurante, ça promet de belles années au Club !!!

Pour la prochaine saison, c'est déjà demain, nous nous sommes portés candidat auprès de la Fédération Française pour l'organisation d'une manche du Kids National Tour 2017, et nous sommes toujours sollicités par le Comité de Savoie pour une manche du Savoie Snowboard Tour 2017.

Le savoir faire du Club et de ses partenaires, en matière d'organisation événementielle, continue à être reconnu dans le milieu du snowboard. Un grand merci à tous nos partenaires : la Commune de VALLOIRE, la SEM VALLOIRE, la SEMVAL, l'Office du Tourisme, l'ESF, l'ESI... sans qui rien ne serait possible ; et à tous les membres du CLUB, enfants, parents, entraîneurs, pour leur précieuse collaboration.

MERCI à tous et toutes pour cette belle saison.

Jérôme Vuillermet



JUDO CLUB

La reprise des cours du Judo Club Valloire a eu lieu en septembre dernier avec toujours autant d'engouement.

Cinquante petits Valloirins de 4 à 10 ans se retrouvent donc sur le tatami tous les jeudis. Quelques collégiens et même lycéens continuent la pratique dans d'autres sections de Maurienne Judo (Saint-Jean et Modane) tout en gardant leur licence au judo club de Valloire.

Le judo club déplore toujours l'absence d'un véritable vestiaire. L'al-géco a dû être enlevé car il gênait la sortie de secours. L'accueil des enfants se passe dans des conditions très difficiles car ils sont obligés de se changer dans les escaliers... Nous espérons toujours une solution rapide.



La saison fut comme à son habitude, riche en bons résultats sportifs.

Le club tient à féliciter tous ses judokas, et en particulier, Amélie GIRAUD qui se classe 9^e des Championnats de France 1^{ère} division minimes en région parisienne.

À souligner aussi que notre professeur Edmond MIKSA a accédé au grade de 5^e DAN.

En 2017 le club célébrera ses 50 ans !!!

Toutes personnes ayant foulé les tatamis valloirins peuvent se faire connaître auprès de notre président Éric GIRAUD afin de partager les anecdotes qui ont fait l'histoire de notre club.

RÉSULTATS 2016

Coupe Départementale Poussins n°1 à Grésy-sur-Aix 09/01/2016
1^{ère} division - 4e : JOUFFROY Anaïs , PHILIPPON-DAUDEL Lucas

2e Division - 2e : GEX Mahé, GIRAUD Alice, POLLIT Dawn, SCHAPPLER Anna, CUVELIER Gaston, FESTANTI Enzo.
3e : NOUAILLETAS Solenne, JOFFRE Maël
4e : NORAZ Lise, CAPEL Ethan, NORAZ Thibault

Master Départemental Benjamins n°1 à Grésy-sur-Aix 10/01/2016
3e : DAL ZOTTO Camille -40 KG , GIRAUD Justine -32 KG

Master Départemental Benjamins n°2 à Chambéry 07/02/2016
2e : GIRAUD Justine -32 KG / 3e : DAL ZOTTO Camille -40 kg

Challenge Jean Desboeufs à Chambéry 07/02/2016

Maurienne judo remporte le Challenge Jean Desboeufs pour la quatrième fois consécutive !!!

Microbes (2012/2011/2010)

1ers : MORET Maeva, MIKSA Maxan / 3e : GILBERT Bastien, MIKSA Vadim, SCHAPPLER Nolan

Mini poussins (2009/2008)

2e : MORET Lorine / 3e : TISSOT Luce, MARTIN Flavien

Poussins (2007/2006)

1ers: POLLIT Dawn , NORAZ Thibault 2e : DARRAS Alexis / 3e : GEX Mahé, SCHAPPLER Anna, CAPEL Ethan, FESTANTI Enzo

Coupe Départementale Poussins n°2 à Aime 19/03/2016

1ère Division

3e : RIBES Oriane, PHILIPPON-DAUDEL Lucas / 4e: GIRAUD Alice, NOUAILLETAS Solenn

2e Division

2e : NORAZ Thibault / 3e: DARRAS Alexis, FESTANTI Enzo, JOFFRE Maël / 4e: POLLIT Dawn

Tournoi interdépartemental par équipes à Rumilly 20/03/2016

2e : Equipe Minimes Féminines de Savoie: GIRAUD Amélie -36 KG

Coupe Départementale Mini-Poussins à Ugine 02/04/2016

1ers : GILBERT Mattéo, JOFFRE Nathan / 2e : MORET Lorine, SEYVE Malo / 3e : FERRI Ike / 4e : TISSOT Luce , ANSELMET Paul

Championnat Rhône-Alpes Minimes n°2 à La Motte-Servolex 01/05/2016

3e : GIRAUD Amélie -36 KG

Coupe de Maurienne à Saint-Michel-de-Maurienne 21/05/2016

Microbes

1ers: DERBEY Louane, MORET Maëva, MIKSA Maxan, MIKSA Vadim

2e : COUSIN Adèle, JOUFFROY Fleur , GALY Romain GILBERT Bastien, RETORNAZ Adrien

3e : GIRARD Margot, HAFSAOUI Tessa, LEGUENNEC KEBE Maya, FEUTRIER Nathan

Mini-Poussins

1ers: MORET Lorine, FERRI Ike, JOFFRE Nathan / 2ème: MARTIN Flavien / 3èmes: DURAND Ambroise, GIRAUD Thibault

Poussins

1ers: NOUAILLETAS Solenne, CAPEL Ethan, JOFFRE Maël
2e: JOUFFROY Anaïs , FESTANTI Enzo, NORAZ Thibault
3e : GIRAUD Alice , NORAZ Lise, POLLIT Dawn, CUVELIER Gaston, DARRAS Alexis

Benjamins

1ère : DAL ZOTTO Camille / 2e : GIRAUD Justine

Master Départemental Benjamins n°3 à Saint-Michel-de-Maurienne 22/05/2016

1ères : DAL ZOTTO Camille, GIRAUD Justine

Coupe de France Minimes par équipes de départements à Ceyrat 22/05/2016

L'équipe de Savoie sort des poules puis perd en tableau. GIRAUD Amélie -36 KG gagne 2 combats sur 3

1/2 Finale Coupe de France Minimes Auvergne-Rhône-Alpes à Bourg-de-Péage 09/10/2016

5e : GIRAUD Amélie -36 KG

Qualifiée au Championnat de France 1ère Division

Coupe de France Minimes 1ère Division à Saint-Quentin-en-Yvelines 29-30/10/16

9e : GIRAUD Amélie -36 KG

Championnat de Savoie Benjamins à Chambéry 06/11/2016

2e: GIRAUD Justine -36 KG Qualifiée au Championnat Régional Auvergne-Rhône-Alpes

Edmond Miksa

TRAIL DU GALIBIER

Le 21 août dernier se sont déroulés les 8^e Trail du Galibier, Trail des Aiguilles et challenge Philippe BARBAROT et la 2^e édition de la POM-POM.



Le week-end avait commencé, le vendredi 19 en soirée, par une première : la «Verticale de la Brive», une montée «sèche», c'est à dire sans partie descendante, entre le pied et le sommet de la télécabine de la Brive. Première très réussie avec des temps de référence réalisés par Candice BONNEL en 33mns 26s chez les dames et par Ludovic POMMERET en 26mns et 20s. chez les hommes, pour une distance de 2,5km et un dénivelé positif de 650m.

A noter la 8^e place de Simon OLLIER, junior, qui terminera aussi 13^e du Trail des Aiguilles 2 jours plus tard...

Le record du nombre de participants à ce week-end «Trail» a été battu cette année avec 675 coureurs toutes courses confondues.

83 enfants ont participé au «Trailoupiots» du dimanche après midi. Du côté des performances le vainqueur du Trail du Galibier, Mathieu BRIGNON d'Aussois, pisteur à Valloire en saison d'hiver, a réalisé le chrono. de 4h53' soit 17' de moins que le vainqueur de l'an dernier. Chez les féminines c'est Lucie BIDAULT, accompagnatrice et pompier à Valloire qui l'emporte en réalisant le second chrono de l'histoire du Trail du Galibier en 6h15' en sachant que la distance parcourue fut rallongée d'un km du fait d'un tour de ville proposé aux coureurs au départ.



Sur le Trail des Aiguilles, Sevan BATTENDIER prend la 1^e place dans un temps de 1h58'19 devant le junior prometteur Guénael ANDRE. Maud GOBERT l'emporte chez les féminines en 2h17'12, elle détient toujours le record en 2h09'47.

Sur la POM-POM Bastien FLAMMIER, cadet, l'emporte en 50'20 à 6' du record détenu par Ludovic POMMERET. Céline DUFEU est la 1^e féminine en 1h03'31 améliorant, de 1'21, son propre record établi l'an dernier.



Nombreux ont été les sportifs locaux à se mesurer aux différentes distances : Lucie BIDAULT, Éric GIRAUD, Jean Christophe SAVOYE, Guillaume FELFLI, Lionel SAVOYE, Claire PALENI, Patrick BERTRAND... pour ne citer que les «finishers» du Trail du Galibier, auxquels il convient d'ajouter Jérémy NION, second de cette épreuve, (et vainqueur du Trail du Thabor à Valmeinier le 2 juillet), saisonnier au Relais du Galibier.

Jérémy NION a également remporté le challenge Galibier / Thabor, nouveauté 2016, grâce à ses deux remarquables performances, Natacha BOIS remporte ce challenge chez les féminines. Ce challenge récompense les coureurs ayant terminé le Trail du Thabor à Valmeinier, et soit le Trail du Galibier, soit le Trail des Aiguilles.

Dans le prochain N° du Colporteur nous reviendrons sur le bilan financier 2016 et les perspectives 2017 compte tenu du fait que le Crédit Agricole, qui nous accompagnait depuis 8 ans par le biais du challenge Nature Tour, cessera cette collaboration l'an prochain.

Maud GOBERT prend la 3^e place des championnats de France 2016 de Trail long le 3 septembre à St. Martin-de-Vésubie.

Ludovic POMMERET a remporté l'Ultra Trail du Mt. Blanc, (U.T.M.B.), les 26 et 27 août 2016, devant tout ce que le monde du Trail compte de champions de toutes nationalités. Il s'agit d'un véritable exploit réalisé en 22h. et.... 2 secondes.

Toutes nos félicitations et notre soutien très amical et chaleureux à tous les deux.

Jean-Louis Martin

FONTAINE DES VERNEYS

L'association des Verneys, sous la présidence d'Alexandre Martin, dans le souci permanent de restaurer et entretenir le four des Verneys, a commandé à Jean-Marc Savoye une fontaine destinée à l'embellissement du site tout en permettant aux cyclistes ou promeneurs assoiffés de se rafraîchir. La commune a accepté de prendre à sa charge le prix du bois, l'association en a réglé la main d'œuvre.



L'artisan est un véritable artiste. Jean-Marc, qui a fait toute sa carrière comme employé municipal responsable de l'atelier de menuiserie, a donné libre cours à son esprit créatif, étant malgré tout obligé de se plier à un impératif qui était la longueur entre le mur du four et l'écoulement dans le réseau d'eau pluviale. Les dimensions de la fontaine sont grandes afin de respecter les proportions. La cuve est réalisée en

trois parties pour que le mélèze, malgré ses 60mm d'épaisseur, ne travaille pas trop. Chaque partie est cerclée de métal de renforcement. L'eau potable provenant du réseau d'eau communal est amenée par un tuyau dissimulé dans la colonne préalablement percée. Le filet d'eau s'écoule par un robinet fictif, sculpté dans le mélèze. L'avant est orné d'un décor sculpté et peint représentant les Aiguilles d'Arves et la croix de Savoie sous un magnifique ciel bleu.



Jean-Marc a déjà jalonné le village de nombreuses réalisations, et il laissera à Valloire sa marque pour la postérité ! C'est lui qui a remplacé une vingtaine de croix que nos ancêtres avaient plantées depuis des siècles le long de nos chemins afin de placer le village sous la protection divine. Sa dernière œuvre sera bientôt dressée au pied du rocher des pestiférés, entre la Rivine et Bonne Nuit. Lorsque, lors de vos virées à pieds ou à ski, vous verrez ce signe sur des croix, vous saurez qu'il en est le réalisateur.

Jean-Marc, par modestie, humour ou conviction religieuse, vous dira que ces trois lettres veulent dire : « Seigneur, Jésus, Marie ». Nous tenons à affirmer qu'il s'agit bien de : « Savoye Jean-Marc ». Il peut en être fier, et espérons que lorsqu'il quittera ce monde comme chacun de nous, beaucoup se souviendront longtemps de lui car ses croix résisteront durant des siècles au passage du temps.

Marie-Paule Falcoz

LES VIOLETTES D'OR



Les « Violettes d'Or », partant du principe que les voyages forment la jeunesse, mettent chaque année en pratique ce vieil adage en affichant à leur calendrier nombre sorties, voyages et occasions de se réunir pour leur plus grand plaisir. Ainsi début juin, quarante d'entre elles se sont envolées vers le Portugal pour un périple d'une semaine depuis Lisbonne jusqu'à Porto visitant au passage des sites remarquables tels le sanctuaire de Fatima et l'université de Coimbra sans oublier de déguster morue, agneaux de lait, poissons grillés et pastels de nata le tout arrosé avec modération de fameux vins mondialement connus. En juillet elles ont déambulé dans le parc ornithologique des Dombes (Ain) à la rencontre d'oiseaux surprenants : cigognes dans leurs nids, chouettes et hiboux, pélicans, colibris, perroquets, flamants roses.

Le 11 octobre, trente et une d'entre elles ont découvert Chambéry car comme on le sait : ce qu'on connaît le moins se trouve très souvent tout près de chez soi. Par une belle journée très froide elles ont déambulé par les rues étroites du quartier médiéval, assisté à l'aubade offerte par les 70 cloches du Grand Carillon, visité la Ste Chapelle et écouté l'histoire de la préfecture de la Savoie en visite guidée en petit train. En dehors des voyages les « Violettes d'Or » aiment participer intimement à la vie locale. Elles ont donc été présentes aux vide-greniers de juillet et août organisés par l'AEP, à la journée « Art et Matière » ainsi qu'au défilé du 15 août où elles sont apparues en belles andalouses au bras de fiers hidalgos souvenir d'un précédent voyage en Andalousie. D'ici à la fin de l'année les réunions du jeudi sont toujours à l'ordre du jour à la salle du Galibier où les « beloteurs » regrettent la disparition de deux aînés emblématiques de Valloire, Carmelo Rovelli dit « Sam » à l'âge de 85 ans et Marie-Hélène Duverney-Prêt à l'âge de 90 ans. Les « Violettes d'Or » démontrent mois après mois leur jeunesse et leur vivacité d'esprit en ayant toujours de nouveaux projets en tête. Le 25 novembre elles se réuniront autour de la traditionnelle morue à l'Atrium à St Jean de Maurienne, auront le 18 décembre leur repas de Noël au Grand Hôtel et participeront au marché de Noël.

Le président des « Violettes d'Or », Georges Giraud, et les membres du bureau souhaitent à tous une bonne fin d'année.

FESTIVAL VALLOIRE BAROQUE

UNE NOUVELLE FAÇON DE VIVRE LE FESTIVAL

« Bach, c'est Tout ! »... avec un « T » majuscule ainsi que Gaël de Kerret le voulait.

Les auditeurs auront compris un peu du sens de ce « Tout » tant le programme de cet été offrait de beauté.



Des cantates d'abord, avec Julien Freymuth, jeune chanteur que le festival suit dans l'évolution de sa carrière, et des arias où sa voix d'alto dialogue avec le hautbois, figurant le dialogue entre l'Esprit et l'homme.

Des cantates encore, pour chœur et orchestre sous la direction inspirée de Nicole Corti.

Les « Variations Goldberg », expression « infinie » d'équilibre et de diversité, par Blandine Rannou.

La « Passion selon Saint Matthieu », œuvre majeure de Bach, un drame qui figure l'histoire de l'humanité résumée dans la Passion du Christ. L'action a « absorbé » une église pleine ; un moment très fort et très beau que nous devons à Patrick Ayrton et aux musiciens et solistes des Inventiones. On n'est pas près d'oublier les chanteurs et, en particulier, Hans-Jörg Mammel, magistral de maîtrise et de nuances dans le rôle de l'Évangéliste. Pour vivre encore plus cet opéra sacré de l'intérieur, le public était invité à chanter quatre chorals, dans la tradition des paroisses au temps de Bach ; une expérience probablement unique.

La suite se concentrait sur les compositions profanes de Bach.

Maître dans l'art des fugues, Bach a inspiré plus d'un grand compositeur après lui comme Mendelssohn ou Beethoven. Le Leipziger Streichquartett, venu d'Allemagne, était l'idéal pour faire le pont entre la sensibilité baroque et la perfection instrumentale propre au classicisme et au romantisme.

Romina Lischka et Maude Gratton nous replongeaient dans une atmosphère intimiste et profonde avec un « Andante » qui donnait l'impression de l'éternité.

Quant aux « Concertos Brandebourgeois », voilà une musique qui dilate le cœur, une pure jubilation offerte par l'ensemble Café Zimmermann dans une église archi-comble.

Une 7^{ème} édition pour Valloire et par les Valloirins

Côté chiffres, le festival progresse à nouveau et nous avons dépassé le cap des 3 000 entrées.

Côté chiffres encore, l'enquête auprès des festivaliers indique que l'évènement a engendré plus de 2 295 nuitées de personnes qui sont « venues à Valloire pour le festival ».

Le festival a aussi réalisé une percée importante dans les media nationaux avec deux émissions sur France Musique dédiées à Valloire, sans oublier l'émission de RCF au national avec Gilles Cantagrel. A cela s'ajoutent, deux articles de presse dans le Figaro Magazine et dans La Croix dédiés au festival.

Au niveau régional, il faut noter la diffusion télévisée du concert de clôture sur 8 Mont-Blanc, TéléGrenoble et TV7, ainsi que les articles du Dauphiné.

Valloire doit s'enorgueillir de ces résultats d'autant qu'il y a eu une très forte implication de nombreux Valloirins. Pour l'hébergement des musiciens invités, particulièrement nombreux (105 !), pour leurs transports depuis les gares et entre les hameaux.

Il y a eu également la remarquable initiative de l'Association des Commerçants : une opération « vitrines » qui a fait que le portrait de Bach était visible partout dans Valloire accompagné de partitions ou même d'instruments de musique.

Nombreuses aussi étaient les offres spéciales comme « l'Assiette du festival », « la Salade du festival », « la Pizza du festival », « la Potée baroque » ou des « Soins de coiffure du festival »... au point de n'avoir pas tout recensé dans une telle profusion.

Sans oublier la coopération exemplaire entre Office du Tourisme et bénévoles pour la billetterie.



Cette année particulièrement, j'ai senti que Valloire a fait son festival, et pas seulement par les bénévoles de la première heure qui ont « monté » le projet !

Les Valloirins ont été nombreux aussi à assister aux concerts et je me réjouis véritablement avec eux que tant de beauté soit donnée chaque année dans l'église... pour la plus grande fierté de tous.

Dominique Longchamp
www.festivalvalloirebaroque.com

LA VALLÉE D'OR ET SON FOLKLORE



Le folklore de notre village est, et restera vivant. Le groupe « La Vallée d'or » en a le souci permanent. Notre association est, ces derniers temps, comparable à une petite marmotte qui hiberne pendant les longs mois d'hiver et se réveille en été pour se livrer à une activité débordante.

Les animations que nous offrons aux vacanciers restent des moments appréciés. Les estivants sont toujours à la recherche de l'authentique. Ils sont avides de connaître les traditions du village, toujours émerveillés par les costumes chatoyants, les coiffes bien conservées et entretenues du mieux possible, les rythmes et les figures de nos danses, les frimousses et les sourires des petits Valloirins. Afin de faire revivre les traditions et les coutumes d'autrefois, les techniques agricoles, le groupe a participé cet été à l'animation de la journée du « patrimoine valloirin » du 3 juillet, puis à celle de « Valloire autrefois » le 17 juillet. L'occasion de présenter danses et costumes, mais aussi de fabriquer à l'ancienne dans une baratte, du bon beurre à partir de la crème de la ferme et de l'offrir aux multiples gourmands sur des tartines de bon pain de la boulangerie des Verneys.

Le 24 juillet, plusieurs membres se sont déplacés à Peisey Nancroix pour le rassemblement de l'Union des Groupes Folkloriques Savoyards, occasion de rencontrer les huit autres groupes encore existants arrivant de Haute Tarentaise, du Bourget, de Chambéry, de Flumet, de Peisey Nancroix, de Saint Offenge, d'Ugine et d'Orelle. Durant la semaine avant les fêtes du 15 août, le groupe organise depuis plusieurs années déjà, un stage de danse folk pour adultes et enfants dans le cadre des stages de l'AEP. Grand succès puisque 19 personnes se sont inscrites cette année, ont étudié intensivement les danses tous les soirs de la semaine, et ont ainsi pu se costumer et participer aux représentations et au défilé dans les rues du village. Enfin, cet automne, le groupe anime pour les enfants des écoles, le cycle « danses folk » tous les jeudis après-midi depuis la Toussaint jusqu'à Noël. Cette activité concerne trois classes : GS/CP, CE1/CE2, CM1/CM2, soit environ 75 enfants de Valloire. Elle est renouvelée tous les trois ans et rentre dans le cadre du programme de sport élaboré par l'éducation nationale.

Le groupe a la joie de compter parmi ses membres, de nombreux musiciens. Les jeunes ont été formés avec plaisir par les plus anciennes, qui voient revenir épisodiquement, selon leurs envies ou leurs disponibilités, certains ou certaines de leurs « élèves ». C'est ainsi que Marie-Paule Falcoz, à l'accordéon diatonique, a pu former au cours des années : Géraldine Grange, Claire Paleni, Yannick Cendrowski, Romane Martin. Christiane Rignot, plus récemment, a formé au violon : Amélie Bellet, Sandy Guyenot, Bastien Michelet, Stessy Reydet et Jimmy Bouteiller. D'autres musiciens confirmés viennent aussi parfois rejoindre le groupe : Lionel Cau et Elisabeth Brehany (petite fille d'Adrien Savoye). C'est une réelle fierté que de transmettre ainsi aux générations suivantes, souvent d'oreille, les airs du folklore de Valloire que nos anciens nous ont eux-mêmes transmis. Un CD a d'ailleurs été enregistré pour ne pas perdre cette richesse et pour assurer la « pérennité » de notre musique.

Le groupe « La Vallée d'Or » vous adresse ses vœux pour 2017 et vous donne rendez-vous l'année prochaine.



LE REPAS DU TROISIÈME ÂGE

UN MOMENT DE PLAISIR ET DE PARTAGE POUR TOUS

Le repas traditionnel du 3^e âge s'est tenu le dimanche 16 octobre dans la salle Gabriel Julliard. Monsieur le Maire et son Conseil Municipal, fidèles à une tradition à présent acquise, ont invité les aînés du village ayant atteint ou dépassé les 65 ans ainsi que leurs conjoints, à participer à ce repas convivial et sympathique, confectionné et servi par les membres du conseil, certains de leurs conjoints, et même le Directeur Général des Services François Bongrand ainsi que Philippe Mouret notre kiné. Cette journée est une joie pour tous. Certains nous disent « Vous avez du courage... ». Soyez assurés que ce n'est une corvée pour aucun de nous. C'est au contraire une marque d'amitié, de respect, un désir d'aller au-devant des personnes pour les rencontrer, échanger, créer des liens sincères, et offrir à chacun l'occasion de retrouver des personnes qu'on ne voit pas tous les jours, de sortir de chez soi, d'aller vers les autres.

Merci donc à Jean-Pierre Rougeaux d'avoir su initier de la sorte le repas des anciens.

Merci aussi au père Michel Euler de s'être joint avec plaisir à cette joyeuse assemblée.

Merci à chacun des membres du conseil ou du CCAS qui acceptent de participer à cette journée en donnant encore un peu plus de leur temps.

Merci à vous tous d'accepter, en toute simplicité, cette invitation amicale, et de nous pardonner les quelques « couacs » si tant est qu'il y en ait eus. Merci aussi de vos rires, de votre plaisir, d'être tout simplement présents et heureux.

Vingt six repas ont été portés aux personnes à mobilité réduite, et une bonne centaine de convives a accepté avec joie l'invitation en salle, car chacun sait maintenant qu'on s'y régale, qu'on y rencontre des amis et qu'on s'y amuse... Et effectivement, cette troisième édition a été aussi réussie que les deux premières.

Après l'apéritif, les convives ont pu se régaler d'une entrée fraîche et légère : terrine de courgettes et son coulis de tomates un peu relevé, suivie d'un pot au feu servi avec deux sortes de viande, un délicieux os à moelle et des légumes de saison. Chacun à son goût a ensuite choisi la tome du village ou le fromage blanc et son coulis de fruits rouges, et pour terminer un délicieux flan aux œufs accompagné d'un sablé.

Le moment du café et du traditionnel Suédois sonne aussi l'ouverture du bal au son de l'accordéon de Lionel du groupe des Thuaz. Nombreux sont ceux qui ne se sont pas fait prier pour attaquer les valse, les chenilles et les tangos. Beaucoup de sourires, de rires, de joie sur les visages nous autorisent à affirmer que ce fut une belle après midi. Un seul regret, aux dires de certains, que cela ne se reproduise pas plusieurs fois dans l'année !

Marie-Paule Falcoz



VALLOIRE SOLIDARITÉ PARTAGE



Au fil des années l'association Valloire Solidarité Partage (AVSP) poursuit son action solidaire internationale. Après le Maroc elle œuvre actuellement pour le Népal cruellement touché par les séismes d'avril 2015 et en particulier pour le village de Singla où Annick Grange, présidente d'AVSP, a fait un trek avec les membres de deux associations « Les amis de Singla Savoie et Maurienne » et « Les amis de Singla Provence-Alpes ».

Dans un premier temps AVSP a versé une aide d'urgence de 1000 € pour des couvertures et des vêtements. Mais devant l'étendue du désastre les trois associations se sont regroupées, aidées par le Conseil Départemental de la Savoie et Pays de Savoie Solidaires, pour apporter une aide financière à la population de Singla en construisant une salle communale avec cuisine permettant d'accueillir la population du village.

AVSP participera donc à hauteur de 5000 € sur une dépense totale de 45 977 €. Dans le même temps « Tarentaise Népal » construira des douches pour les femmes. Pendant ce temps vingt jeunes valloi-

rins se sont demandés comment appliquer les notions de partage et d'aide à leur prochain telles qu'elles leur ont été enseignées au catéchisme. Aidés dans leur réflexion par Annie Pétraz, Marie-Claire Petit et Mélanie Iaccarino ils ont rencontré Annick Grange, qui leur a présenté un film tourné au cours de son trek à Singla. Les images de ce village entièrement dévasté les ont profondément émus et devant le désarroi des enfants singlalais privés de leur école et de son contenu ils ont voulu venir en aide à ces copains du bout du monde. Fortement impliqués, aidés de leurs mamans et de leurs catéchistes, ils ont organisé une collecte en vendant brochettes de bonbons, confiseries, gâteaux et confitures dans le but d'offrir aux jeunes écoliers népalais les outils scolaires disparus.

À l'AEF, au cours d'un goûter organisé par AVSP à l'occasion de la venue en Maurienne de Dhane, singlalais invité par l'association « Les amis de Singla Savoie et Maurienne », Alexandre, Candice, Maël, Nathan et Stessy en présence de leurs parents et des membres des deux associations ont remis un chèque de 825 € à Dhane pour l'achat, à son retour au Népal, d'un tableau, de feutres, de stylos et de cahiers. Dhane enverra ensuite les photos de la classe singlalaïse nouvellement aménagée : c'est le pacte qui a été scellé entre lui et les jeunes valloirins heureux d'avoir par leur action apporté une pierre à l'édifice qu'est la reconstruction du Népal. Mais AVSP s'implique aussi dans l'aide de proximité en Maurienne. Avec l'association « Tout le bonheur du monde » elle soutient deux familles dont les enfants Timéo à St-Michel-de-Maurienne et Lee-Lou à la Chambre souffrent de cancers. Annick Grange au nom d'AVSP remercie tous les généreux donateurs pour leur présence à ses côtés sur les chemins de la solidarité.

Annick Grange et Alberte Retornaz

OUVERTURE D'UNE SECTION JEUNES POMPIERS

Tu as entre 11 et 15 ans ? Rejoins la nouvelle section des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Valloire

Les pompiers de Valloire ouvrent cette année une nouvelle section. Pendant 4 ans, une vingtaine de jeunes suivront une formation tout au long de l'année, leur permettant de s'engager ensuite comme sapeur-pompier volontaire.

La formation des Jeunes Sapeurs-Pompiers, encadrée par des sapeurs-pompiers ou des bénévoles formés, est composée de cours théoriques et pratiques, de sport (la moitié du temps) et d'initiation aux différentes facettes de l'activité, mais aussi de rencontres sportives, manœuvres, défilés ou événements qui rythment la vie des sapeurs-pompiers du centre de secours et du département.

Cette formation est déclinée en 4 modules :

- JSP1 : notions élémentaires sur le feu, découverte du matériel incendie et apprentissage des gestes de premiers secours.
- JSP2 : connaissances sur les manœuvres et l'emploi du matériel in-

condie, culture administrative et sécurité civile.

- JSP3 : capacité à réaliser les manœuvres incendie et de sauvetage et à mettre en œuvre les matériels.

- JSP4 : réalisation de manœuvres, utilisation des moyens radios et formation aux premiers secours en équipe.

À l'issue de ta formation et dès 15 ans, les jeunes peuvent obtenir le Brevet national de jeune sapeur-pompier, en passant avec succès des épreuves théoriques, pratiques et sportives. Ce Brevet est un atout majeur pour devenir sapeur-pompier volontaire ou professionnel et est particulièrement apprécié dans le monde du travail.

Votre enfant a envie de devenir JSP ?

Contactez le centre de secours de Valloire au 04 79 59 00 18 ou 06 37 40 44 98 ou par mail : csmvalloire@sdis73.fr

SAUVER DES VIES AVEC LES SAPEURS POMPIERS

Dans le cadre de la campagne nationale 2016 intitulée « Adoptons les comportements qui sauvent », les Sapeurs-Pompiers de Valloire ont organisé ce samedi 12 novembre une session de proximité, gratuite et ouverte à tous, pour initier le plus grand nombre aux gestes qui sauvent. Cette action sera renouvelée deux fois dans l'année. Une trentaine de Valloirins ont participé à cette demi-journée, entre 10h et 12h.

Nos sapeurs pompiers avaient mis en place six ateliers au cours desquels les participants ont pu s'initier aux gestes de premiers secours à savoir : Garder son sang froid et savoir alerter efficacement les secours. Etablir rapidement un état des lieux, de la ou des victimes et des gestes de première urgence à pratiquer. Sécuriser les lieux. Connaître les positions de sécurité en fonction de l'état de la victime. Reconnaître une hémorragie et savoir la traiter efficacement. Savoir agir face à une victime en arrêt cardiaque et respiratoire. Trouver rapidement un défibrillateur à Valloire et savoir s'en servir. Savoir quand et comment pratiquer un massage cardiaque efficace. Toutes les personnes ayant participé activement à cette formation se sont vu remettre une attestation de sensibilisation aux gestes qui sauvent.

Sur le territoire de notre commune, cinq défibrillateurs sont à la disposition du public en cas de besoin. Ils se trouvent : 1. Derrière la salle Gabriel Julliard, 2. A côté de Carrefour Market, 3. Au service des pistes de la Brive, 4. A l'Office du Tourisme, 5. Aux caisses du service des pistes des Verneys

Ces appareils sont très simples d'utilisation, les consignes sont claires et exprimées en plusieurs langues, ils sont sécurisés, vous ne pouvez commettre aucune fausse manipulation. Ils peuvent sauver des vies. Nous vous incitons fortement à suivre l'une des prochaines sessions de formation afin de vous familiariser avec ces appareils.

Toujours sur le plan national, trois séances de formation aux PSC (Premiers Secours Civiques) seront organisées par les pompiers de Valloire au centre de secours de Valloire les 4 - 12 et 18 décembre prochains de 8h15 à 16h30. Participation aux frais de 65€ par personne.

Marie-Paule Falcoz



LE CENTRE DE SECOURS DE VALLOIRE OUVRE UNE NOUVELLE SECTION DE JEUNES SAPEURS-POMPIERS

REJOINS NOUS!!

- TU AS AU MOINS 11 ANS ?
- TU VEUX DEVENIR POMPIER ?
- TU VEUX TE DEPASSER ?
- TU VEUX VIVRE UNE EXPERIENCE UNIQUE ?

RENSEIGNEMENTS AU CENTRE DE SECOURS
04.79.59.00.18 - 06 37 40 44 98
csmvalloire@sdis73.fr

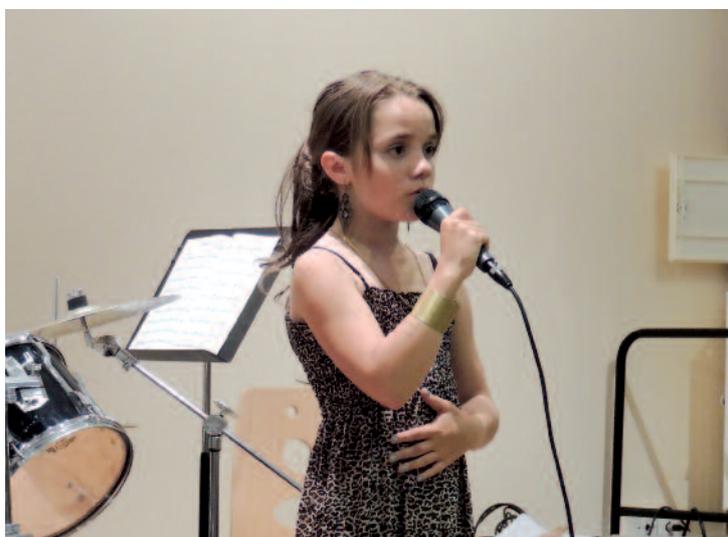
SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE

LA MUSIQUE AU VILLAGE

Samedi 4 mai, le groupe de la section chant de l'école de musique de la Communauté de Commune Maurienne Galibier (CCMG) a donné un superbe concert à la salle des fêtes de Saint-Martin-La-Porte. Cinq chanteuses de Valloire se sont produites ce soir-là : Erine Lovato, Emma Noraz, Stessy Reydet, Mélissa Le Bigot et Clothilde Le Bigot. Ces belles voix travaillées sont le résultat du travail de Pierre Gastaud durant toute l'année



Cette même école de musique de la CCMG a célébré dignement la fête de la musique le vendredi 24 juin à la salle Gabriel Julliard. Tous les élèves de l'école de musique : les classes de violon, clarinette, haut-bois, piano, chant, ainsi que la chorale de la CCMG et celle de l'Uzel de Valloire, toutes deux dirigées par Pierre, ont participé à ce beau concert devant une salle comble. Sous le charme, les auditeurs ont pu applaudir les chorales accompagnées par la professeure de piano, ainsi que de très jeunes virtuoses, en particulier les jeunes chanteuses valloiriches : Erine Lovato, Stessy Reydet et Eline Bouvard. Le chant final « Améno » interprété par l'ensemble des chanteurs, a été unanimement apprécié.



Cette année, les deux chorales de Pierre Gastaud (Uzel et CCMG) étudieront le même programme et fusionneront lors des concerts. L'Uzel bénéficiera ainsi de l'accompagnement musical au piano. A partir de la rentrée de septembre, l'école de musique de la CCMG propose, à l'AEP de Valloire, divers cours de musique aux Valloirins : piano, solfège, clarinette, guitare, chant sous la direction de professeurs certifiés. Renseignements et inscriptions à l'AEP.

Marie-Paule Falcoz

